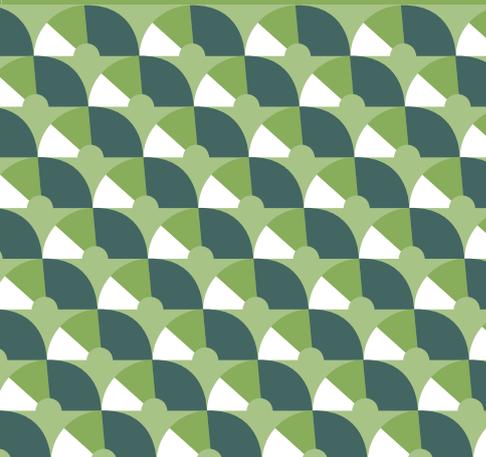
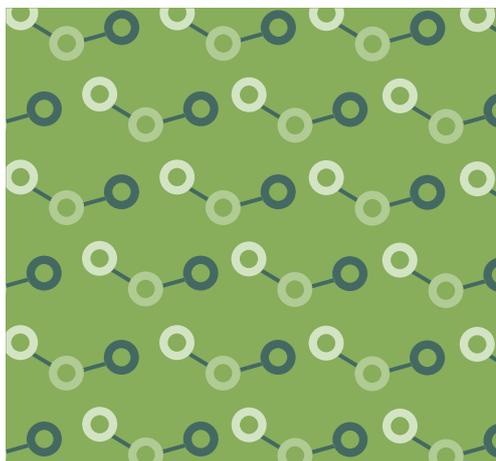


LES DOSSIERS

JUILLET 2021 N° 2

RHD : les pratiques d'achats des restaurations collectives dans la région Grand Est

GRAND EST



SOMMAIRE

RÉSUMÉ	4
INTRODUCTION	5
DÉFINITIONS	6
① PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE	7
② BILAN DE LA COLLECTE	8
③ LES RÉSULTATS À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION GRAND EST	9
④ LES PRODUITS SOUS LABEL AB	12
La déclinaison par secteur professionnel des résultats	14
La déclinaison territoriale des résultats	14
⑤ LES PRODUITS SOUS SIGNE OFFICIEL DE QUALITÉ ET DE L'ORIGINE	16
La déclinaison par secteur professionnel des résultats	18
La déclinaison territoriale des résultats	19
⑥ LES PRODUITS FRANÇAIS ET DE PROXIMITÉ EN RESTAURATION COLLECTIVE	21
La déclinaison par secteur professionnel des résultats	23
La déclinaison territoriale des résultats	24
⑦ L'APPLICATION DE LA LOI EGALIM DANS LA RÉGION GRAND EST	26
ANNEXE	
Questionnaire sur les pratiques d'achat en restauration collective - années 2019/2020	27

RÉSUMÉ

La loi dite « EGAlim » du 30 octobre 2018 a introduit de nouvelles obligations pour la restauration collective. Elle fixe notamment un objectif d'au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits biologiques, dans la composition des repas servis à partir du 1^{er} janvier 2022. Or, il existe peu de données sur la qualité de l'alimentation dans ce secteur en France. Ainsi, il est difficile d'apprécier la mise en œuvre de ces objectifs et les niveaux actuels d'approvisionnement en produits de qualité et durables dans les restaurants collectifs.

Par ailleurs, les attentes des citoyens envers leur alimentation sont extrêmement fortes : une alimentation respectueuse de la santé et de l'environnement. La loi EGAlim impose aux restaurants collectifs d'informer les convives de la qualité alimentaire et nutritionnelle et de part des produits de qualité et durables entrant dans la composition des repas servis.

Une enquête a été menée en 2020 dans la région Grand Est pour dresser un point de situation «initiale»:

Une enquête régionale sur les principales mesures de la loi pour la restauration collective a été conduite auprès des établissements des trois principaux secteurs que sont : l'enseignement (cantines scolaires et universitaires), le médico-social et la santé (crèches, centres aérés, cuisines des établissements de santé, maisons de retraite, etc.) et le milieu du travail (restaurations d'entreprises ou d'administrations, établissements militaires, établissements pénitentiaires)

Les premiers résultats sont restitués dans ce dossier et mettent en lumière des niveaux d'implication divers dans la mise en œuvre de la loi et globalement, une marge de progression importante pour l'atteinte des objectifs qu'elle fixe en matière d'approvisionnements en produits de qualité.

→ **75 % des établissements utilisent des produits sous label AB**, mais seul 10 % d'entre eux atteignent le critère de la loi EGAlim. Globalement, pour les produits spécifiquement enquêtés la valeur des produits sous label AB ne représente que 6 % des montants d'achats (1^{ère} mesure : Au moins 50 % de produits de qualité et durables au 1^{er} janvier 2022, dont au moins 20 % de produits biologiques (en valeur du chiffre d'affaires HT))

→ **66 % des établissements utilisent des produits sous SIQO (signe officiel de qualité et d'origine)** mais pour

les produits spécifiquement enquêtés leur valeur ne représente que 4 % des achats (1^{ère} mesure : au moins 50 % de produits de qualité et durables au 1^{er} janvier 2022, dont au moins 20 % de produits biologiques (en valeur du chiffre d'affaires HT))

→ **82 % des établissements font de l'information aux convives** (2^{ème} mesure : information obligatoire des usagers une fois par an de la part des produits de qualité et durables entrant dans la composition des repas servis et des démarches entreprises pour développer des produits issus du commerce équitable, partir du 1^{er} janvier 2020)

→ **78 % des établissements scolaires proposent des menus végétariens** au moins une fois par semaine, sachant que l'objectif de la 3^{ème} mesure n'est qu'à titre expérimental, à partir du 1^{er} novembre 2019, tous les restaurants collectifs scolaires proposent, au moins une fois par semaine un menu végétarien, sur une durée de deux ans.

Les freins et leviers identifiés à l'issue de l'enquête 2020

Les principaux freins à l'achat des produits qui entrent dans le champ de la loi EGAlim sont le prix, le manque de disponibilité et de connaissance des produits.

L'introduction de protéines végétales dans les menus permet de diminuer le coût de revient des repas et constitue un levier pour augmenter l'approvisionnement en produits de qualité et durables.

L'accompagnement des filières pour développer et garantir la disponibilité des produits pourrait permettre de se rapprocher des objectifs de la loi.

Pour accompagner les acteurs de la restauration collective vers des initiatives responsables en accord avec EGAlim, le site <https://ma-cantine.beta.gouv.fr/> propose différentes ressources pour répondre aux mesures.

→ **Un calculateur** qui permet de tester sa part de produits labellisés,

→ **Un guide pratique** qui propose des éléments pour la prise en compte des objectifs de la loi dans la rédaction des documents de consultation relatifs aux marchés publics de fourniture en denrées alimentaires.

→ **Un formulaire** pour l'information des convives.

→ **Un lien vers le moteur de recherche de l'INAO** pour la recherche des produits labellisés par territoire.

INTRODUCTION

L'alimentation est au cœur des préoccupations de la société et les attentes en faveur d'une alimentation saine, sûre, durable et accessible à chacun sont de plus en plus fortes.

La loi du 30 octobre 2018 portant sur l'agriculture et l'alimentation, dite EGalim, prévoit un ensemble de mesures concernant les restaurations collectives publiques et privées. Ce secteur constitue un levier d'action essentiel du nouveau Programme national pour l'alimentation (2019-2023) pour favoriser l'accès de tous à une alimentation plus saine, sûre et durable. Les nouvelles dispositions portées par la loi EGalim donnent des objectifs forts en termes d'approvisionnement de qualité en restauration collective : 50 % de produits de qualité et durables ⁽¹⁾ au 1^{er} janvier 2022, dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

Pour faire suite à la promulgation de la loi EGalim et au décret de loi qui en fixe les modalités, le premier Comité régional pour l'alimentation (CRALIM) de la région Grand Est s'est tenu le 6 février 2020 à l'Hôtel du Préfet à Strasbourg.

La mise en place de cette instance de concertation pour la mise en œuvre du programme national pour l'alimentation a permis de réunir une grande diversité d'acteurs régionaux mobilisés par la thématique. La transversalité du sujet de l'alimentation dans les politiques publiques et l'intérêt du travail collectif et collaboratif pour relever ces défis sont importants.

Dans ce contexte, la DRAAF Grand Est a lancé un état des lieux régional de l'approvisionnement en produits agricoles frais de la restauration collective. Cet état des lieux s'appuie sur une enquête construite par les services de la DRAAF en concertation avec un panel d'acteurs de la restauration collective. Le projet d'enquête a été présenté en CRALIM. Les éléments chiffrés obtenus permettront d'alimenter les réflexions des instances mobilisées sur la thématique et d'identifier les filières régionales à développer pour mieux les accompagner dans leurs projets.

⁽¹⁾ Produits sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ou mentions valorisantes suivantes : Label rouge, appellation d'origine (AOC/AOP), indication géographique (IGP), Spécialité traditionnelle garantie (STG), mention « issu d'une exploitation à Haute valeur environnementale » (HVE), mention « fermier », « produit de la ferme » ou « produit à la ferme ».

DÉFINITIONS

Restauration collective : la restauration collective est une restauration hors domicile ayant vocation à servir des repas collectifs. On distingue trois secteurs principaux : l'enseignement (cantine scolaire et universitaire), le médico-social et la santé (crèches, centres aérés, cuisines des établissements de santé, maisons de retraite, ...) et le milieu du travail (restauration d'entreprise ou d'administration, établissements militaires, établissements pénitentiaires). Deux principales pratiques de gestion existent : d'une part les cuisines centrales qui préparent des repas destinés à être livrés à une ou plusieurs structures (cuisines satellites dont le rôle se limite à réchauffer les plats et à les servir), et d'autre part les cuisines sur place qui fabriquent les repas destinés à être consommés dans l'établissement. Des unités mixtes existent également.

Les produits de proximité : par produit de proximité il faut comprendre des produits issus du département de l'enquête ou des départements limitrophes. Pour classer un produit en produit de proximité, il faut considérer l'origine de la matière première et non le lieu de transformation du produit ou d'implantation du fournisseur. Dans le cadre de

cette enquête et de l'étude, certaines questions portent sur l'origine française des produits. Les produits de proximité sont comptabilisés également dans les produits français. Il ne sera pas possible de sommer les taux d'achats de produits français et de proximité en raison des possibilités de double compte.

Les produits sous signe officiel de la qualité et de l'origine, ou SIQO, sont les produits bénéficiant d'une appellation d'origine protégée/contrôlée (AOP/AOC), d'une indication géographique protégée (IGP), d'un Label Rouge ou d'une spécialité traditionnelle garantie (STG). Le Label Agriculture biologique (AB) est généralement inclus dans le champ de ces produits : dans le cadre de cette enquête et de l'étude, les produits sous label AB sont distingués des produits sous SIQO et sont donc exclus du champ des produits sous signe officiel de qualité et d'origine. Certains produits bénéficient à la fois du label AB et d'un autre signe officiel de qualité. Ils sont comptabilisés deux fois. Aussi, il ne sera pas possible de sommer les taux d'achats de produits sous SIQO et sous label AB en raison des possibilités de double compte.

1 PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

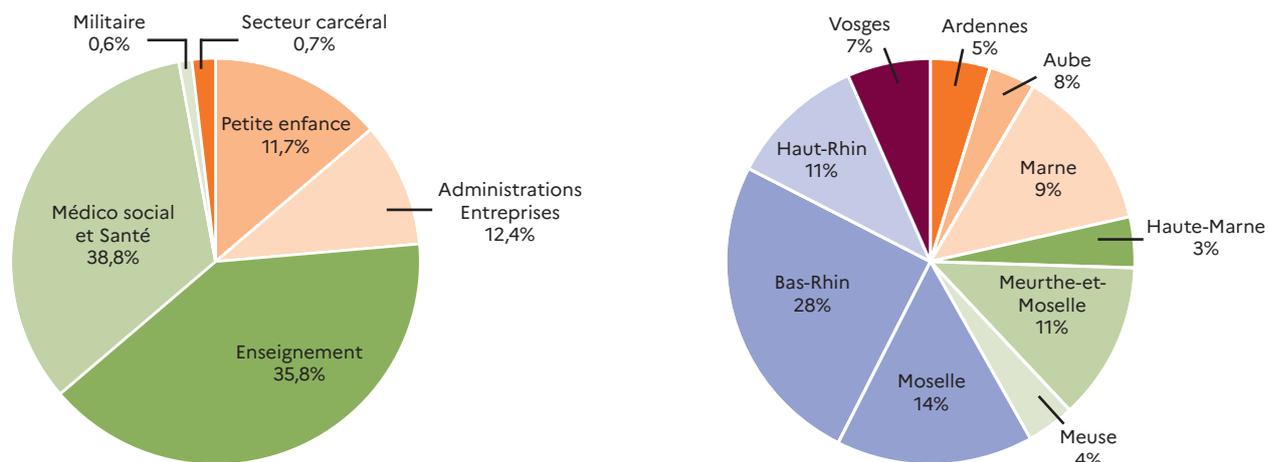
La DRAAF Grand Est a conduit une enquête qui vise à réaliser un état des lieux régional de l'approvisionnement en produits alimentaires frais de la restauration collective.

Un questionnaire au sujet des pratiques d'achats en produits bruts a été envoyé à un peu moins de 3 200 restaurations collectives des domaines de l'enseignement, de la petite enfance,

de la santé et du médico-social, des administrations et des entreprises, du secteur militaire et du secteur carcéral.

Graphique 1 et 2

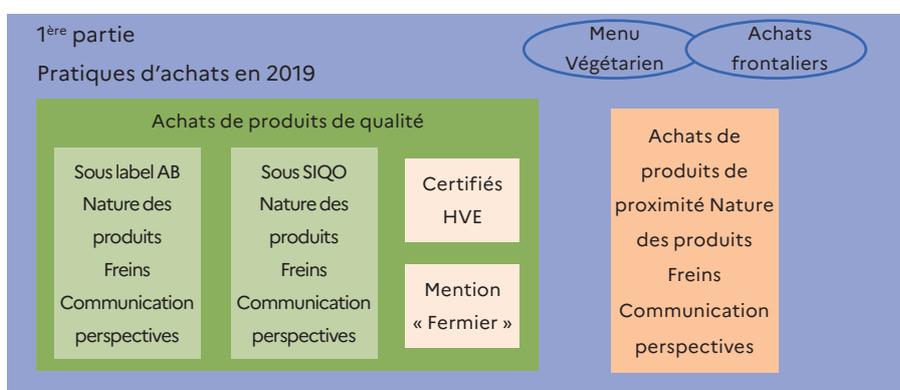
Répartition des unités enquêtées (3 137 unités) par secteur d'activité et par département



Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

Le questionnaire, envoyé en avril 2020, est articulé selon 2 parties.

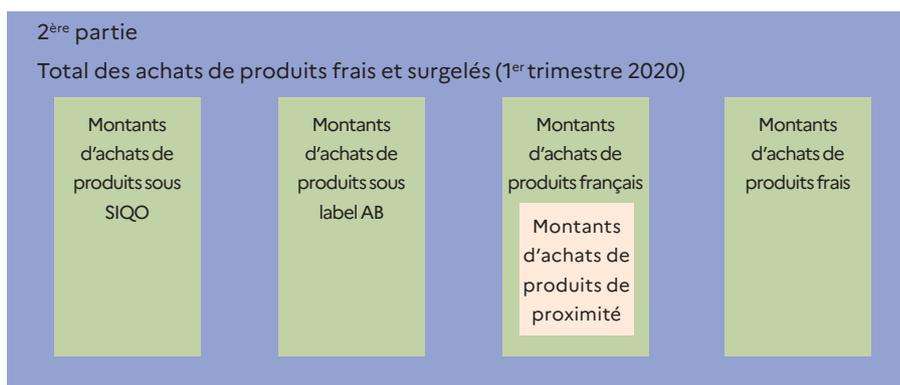
La première vise à recueillir des données générales sur les achats alimentaires au titre de l'année 2019 : secteur d'activité principal, incorporation de produits sous label AB, sous SIQO, de proximité, frontaliers, fermiers et HVE aux repas, identification des freins, actions de communication, repas végétariens, etc.



La deuxième partie porte sur les montants d'achats et cible plus spécifiquement 7 types de produits : les viandes (viande bovine, viande de volaille, viande porcine et viande ovine), les produits laitiers (fromages, fromages blancs, yaourts et faisselles), les fruits et les légumes. Afin de faciliter la réponse par une temporalité relativement proche de l'enquête, les montants d'achats demandés portent sur les mois de janvier, février et mars 2020. Les montants d'achats collectés visent à établir une première évaluation de l'atteinte des objectifs

de la loi EGalim à l'échelle de la région Grand Est. Ceux des produits de proximité visent à évaluer l'ancrage

territorial de l'alimentation servie dans la restauration collective régionale.



2 BILAN DE LA COLLECTE

Le contexte sanitaire a conduit à mettre en place un assouplissement des délais de réponse et un ciblage adapté des actions de relances. Malgré le contexte difficile du secteur et une participation à l'enquête basée sur le volontariat, le taux de réponse global est proche de 30 %.

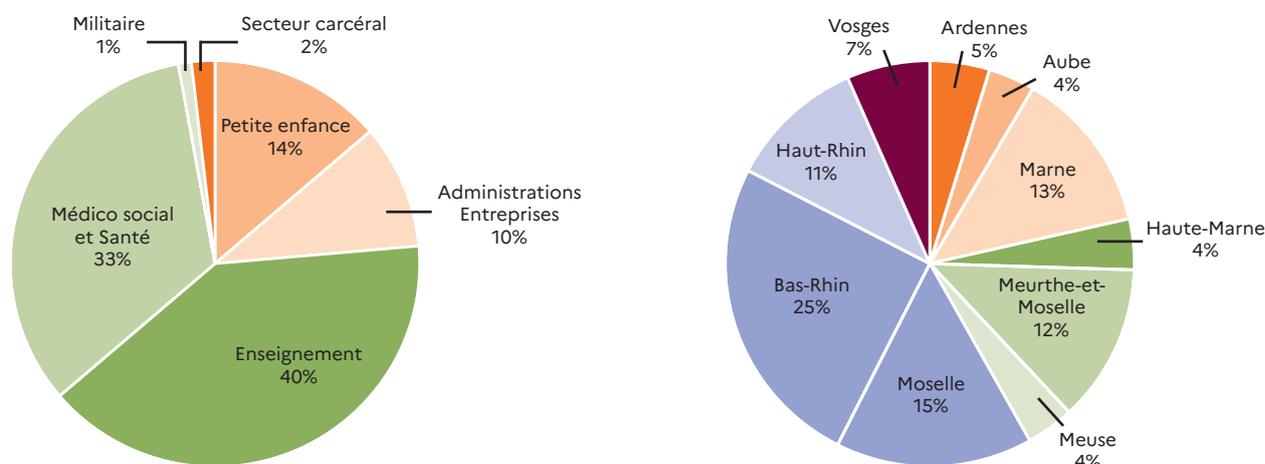
Des relances spécifiques du secteur de l'enseignement ont permis d'avoir des résultats plus représentatifs pour les établissements scolaires au niveau régional, mais insuffisants pour une analyse fine départementale.

La principale difficulté pour l'ensemble

des répondants fut la connaissance fine de l'origine des produits achetés précédemment dans l'année et des montants, ce qui a donné lieu à un nombre non négligeable de réponses partielles (20 %). Au total, ce sont 868 questionnaires qui ont pu être exploités.

Graphique 3 et 4

Bilan chiffré des réponses exploitables de l'enquête par secteur d'activité et par département



Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

Limites de l'univers de collecte :

L'univers de collecte de l'enquête a été constitué à partir des fichiers administratifs de suivi et de contrôle des services sanitaires de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Ministère chargé de l'agriculture.

Des disparités importantes sur le nombre d'établissements à enquêter par département ont été constatées dans l'univers de collecte sans qu'elles

puissent être expliquées par des réalités territoriales, si ce n'est au travers de l'orientation des contrôles des services de l'état. Par exemple, 66 % des crèches de l'univers d'enquête sont situées dans le département du Bas-Rhin, alors que la population de ce département ne représente que 20 % de la population régionale. Ces disparités concernent essentiellement les secteurs d'activité de la petite enfance et les restaurants d'administrations et d'entreprises.

Un nombre non négligeable de cuisines satellites ont été identifiées dans l'univers d'enquête (7 % des répondants) même si elles n'avaient pas été retenues dans ce même univers lors de sa constitution. L'inverse est possible, à savoir l'absence de cuisines sur place ou centrales qui en ont été potentiellement exclues.

3 LES RÉSULTATS À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION GRAND EST

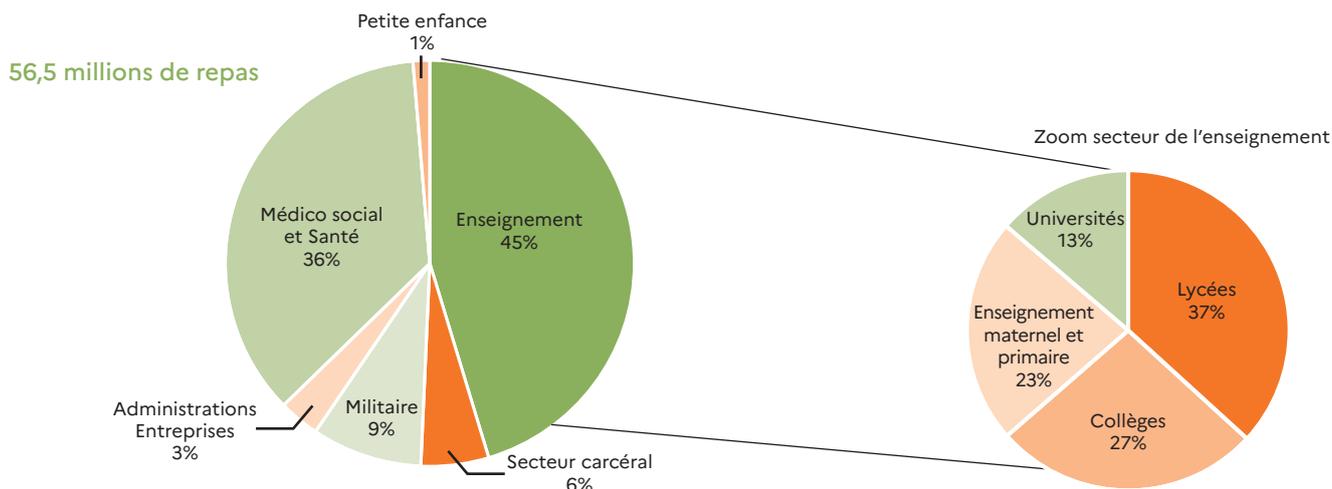
En 2019, les établissements de restauration collective qui ont répondu à l'enquête ont servi un peu plus de 56 millions de repas dont 45 % à destination du secteur de l'enseignement. Rapporté au montant total des achats

de denrées alimentaires obtenu sur la base des trois premiers mois de l'année 2020, le coût moyen par repas est estimé à près de 2,06⁽²⁾ euros HT. Il existe cependant des disparités notables en fonction du secteur d'activité. Selon

les résultats de l'enquête, le prix moyen d'un repas dans le secteur carcéral est estimé à 1,04 euros HT. Il s'élève à 2,98 euros HT dans la restauration collective militaire.

Graphique 5 et 6

Répartition du nombre de repas des unités répondantes par type de public (année 2019)



Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

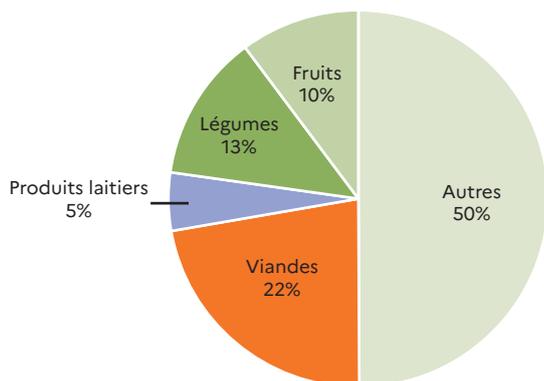
La seconde partie du questionnaire, portant sur les montants d'achats, cible plus spécifiquement 7 types de produits : les viandes (viande bovine, viande de volaille, viande porcine et viande ovine), les produits laitiers (fromages, fromages blancs, yaourts et faisselles), les fruits et les légumes. Les montants collectés permettront

d'établir les premiers indicateurs en lien avec les objectifs de la loi EGalim qui fixe, à l'horizon du 1^{er} janvier 2022, 50 % de produits de qualité et durable dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. Au premier trimestre 2020, ces produits représentent la moitié des achats consacrés à la confection des repas

(boissons comprises). Pour le secteur de l'enseignement, les produits enquêtés représentent 58 % des montants d'achats, pour celui de la petite enfance 75 %. Pour les autres secteurs d'activité, ils représentent environ 45 % des montants d'achats.

Graphique 7

Répartition des montants d'achats de matières premières pour l'élaboration des repas dans la restauration collective dans le Grand Est



Note de lecture : dans la catégorie « Autres » sont regroupés tous les approvisionnements nécessaires à la fourniture des repas hors viandes, produits laitiers, fruits et légumes. Il s'agit des céréales, condiments, boissons, préparations transformées...

Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

² La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est de 5,5 % pour la majorité des produits alimentaires à l'exception des confiseries, matières grasses végétales (margarines), caviar, chocolat et produits composés contenant du chocolat ou du cacao (chocolat au lait, chocolat blanc, chocolat fourré). Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site officiel Service;

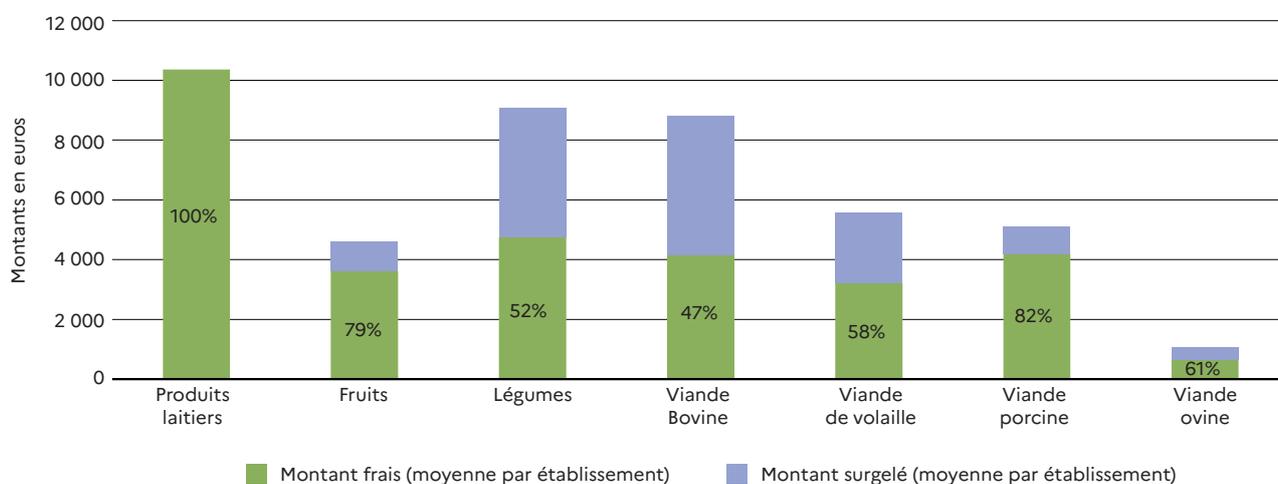
Parmi les produits enquêtés, les viandes constituent sans surprise le poste de dépenses le plus élevé. La viande bovine représente à elle seule la

moitié environ des montants d'achats de viandes. Elle constitue également le seul produit pour lequel les montants d'achats en frais sont inférieurs

aux montants d'achats surgelés. Cette part passe même à 36% en ne considérant que les seuls établissements d'enseignement.

Graphique 8

Montants moyens des achats frais et surgelés sur le 1^{er} trimestre 2020

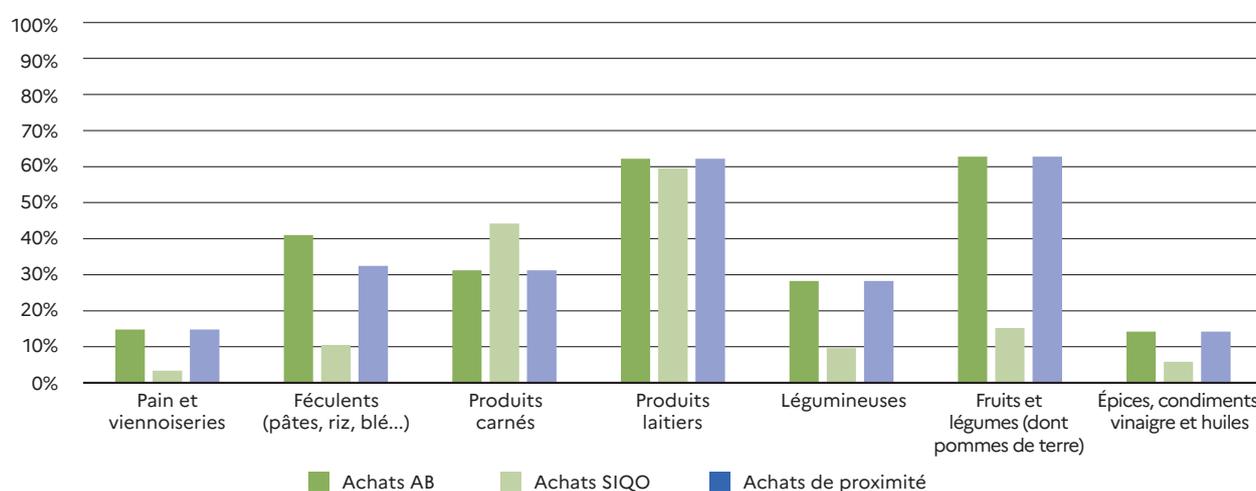


Note de lecture : en moyenne, les unités enquêtées ayant répondu ont acheté plus de 8 000 euros de viande bovine au cours du 1^{er} trimestre 2020 dont 47 % était de la viande fraîche.

Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

Graphique 9

Taux d'unités répondantes avec achats de produits sous label AB, sous SIQO ou de proximité selon le produit en 2019



Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

La part des produits enquêtés représente environ la moitié des montants d'achats. Ces produits sont cependant les produits les plus concernés par des

approvisionnements sous label AB, sous signe de qualité ou de proximité. L'analyse des montants d'achats ciblée sur ces produits constitue un bon

indicateur pour apprécier l'atteinte des objectifs de la loi EGAlim.

ENCADRÉ SUR LE MENU VÉGÉTARIEN

La loi EGalim promeut une diversification des sources de protéines. Elle a introduit l'obligation de proposer un menu végétarien hebdomadaire pour l'ensemble de la restauration scolaire à partir du 1er novembre 2019, dans le cadre d'une expérimentation de 2 ans. Les travaux sont conduits au sein du Conseil national de la restauration collective (CNRC) installé par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en avril 2019. La mesure venait d'être mise en vigueur au moment de l'enquête.

En ciblant spécifiquement le secteur de l'enseignement, en 2019, un menu végétarien était proposé dans 89 % des établissements répondants. Parmi eux, 78 % en proposaient au moins 1 fois par semaine.

Plus largement, les restaurants collectifs servant plus de 200 couverts par jour en moyenne sont tenus de présenter à leurs structures dirigeantes un plan pluriannuel de diversification des protéines, incluant des alternatives à base de protéines végétales dans les repas qu'ils proposent.

À l'échelle de la région Grand Est, tous secteurs d'activités confondus, un menu végétarien était proposé dans 73 % des établissements répondants en 2019. Parmi eux, 59 % en proposaient au moins une fois par semaine.

Menu végétarien restauration scolaire en 2019

89 % des établissements ont proposé un menu végétarien

78 % en proposent au moins 1 fois par semaine

4 LES PRODUITS SOUS LABEL AB

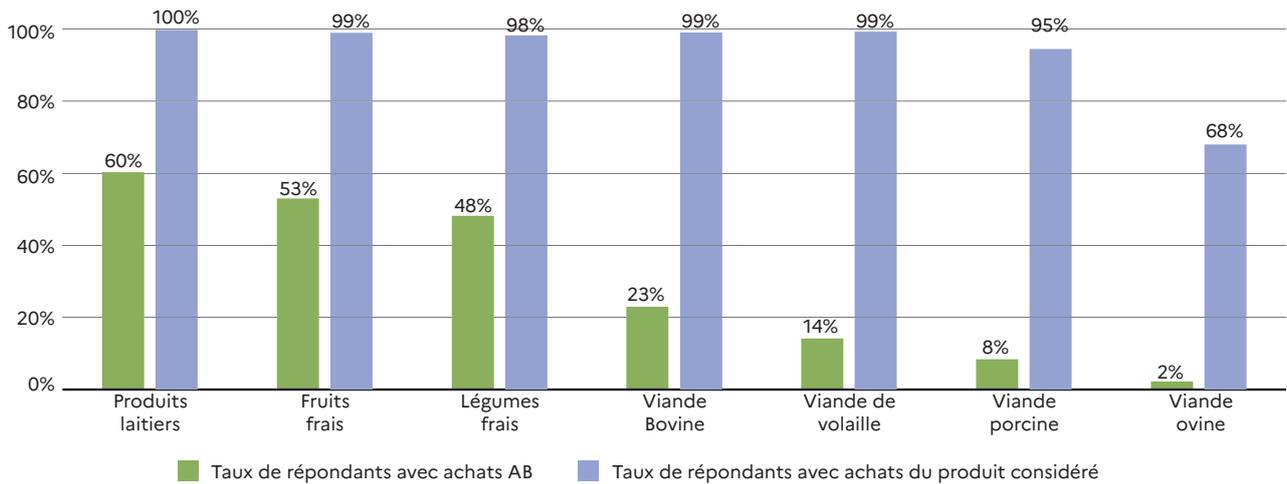
Parmi l'ensemble des répondants, l'acquisition des produits biologiques est fortement conditionnée par la nature du produit enquêté. La part des

répondants qui déclarent acheter de la viande sous label AB est bien plus faible que celle de ceux qui déclarent acheter des produits laitiers ou des fruits et

légumes AB. Le prix et la disponibilité, liés à l'offre, sont probablement des facteurs explicatifs à cet état de fait.

Graphique 10

Taux de répondants ayant acheté des produits AB selon le type de produit au 1^{er} trimestre 2020



Note de lecture : 100 % des répondants ont acheté des produits laitiers au 1^{er} trimestre 2020 et 60 % des répondants ont acheté des produits laitiers AB, au moins pour une part des produits laitiers achetés, au 1^{er} trimestre 2020.

Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

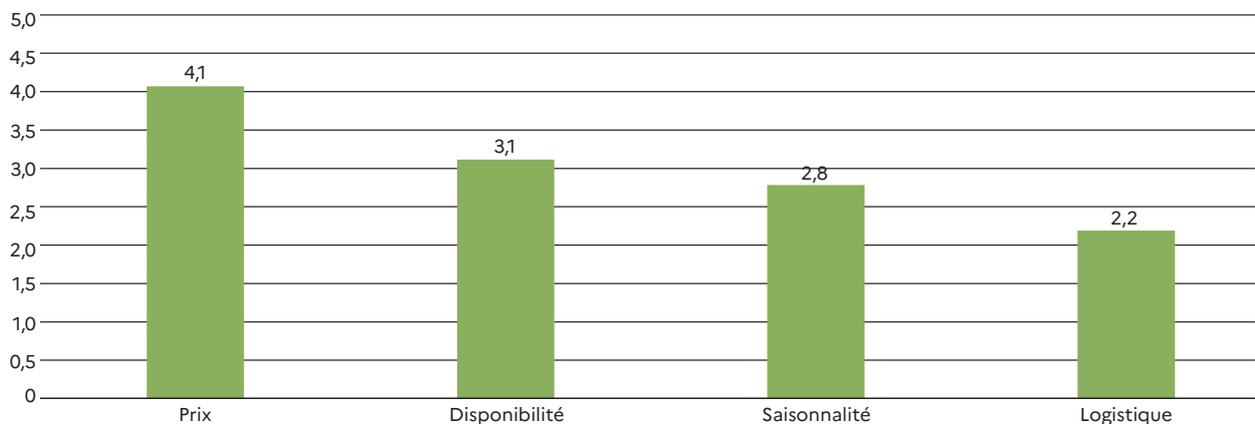
L'analyse des freins ressentis par les restaurations collectives met en avant le prix comme principale limite à l'acquisition de produits

biologiques. La grande majorité des acteurs semble cependant favorable à ces produits puisque 3/4 des répondants souhaitent augmenter la

part des produits biologiques dans leurs approvisionnements dans les années à venir.

Graphique 11

Principaux freins à l'achat de produits AB par niveau d'importance (note sur cinq attribuée par les enquêtés)



Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

La part des produits AB dans les achats de denrées alimentaires destinées à la restauration collective constitue l'un des indicateurs essentiels de la loi EGAlim. Dès le 1^{er} janvier 2022, la

part de ces produits devra atteindre, en montant, 20 % du montant des produits achetés.

Pour rappel, sur la base de l'analyse

des achats totaux sur le premier trimestre 2020, les produits enquêtés représentent environ la moitié des montants d'achats destinés à la confection des repas. Et, l'analyse des achats sur

2019 indique que les produits enquêtés sont les plus fréquemment achetés sous label AB.

L'enquête révèle que 75 % des établissements utilisent des produits sous label AB. Cependant, seul 10 % d'entre eux atteignent le critère de la loi EGalim (au moins 20 % de produits biologiques (en valeur du chiffre d'affaires HT)).

Globalement, à l'échelle de la région Grand Est, la part des produits AB dans les montants d'achats des produits considérés s'élève à 6 % au titre du 1er trimestre 2020. Cette moyenne cache des disparités importantes, entre établissements et entre produits plébiscités pour ces achats sous label AB. Ainsi, seuls 0,2 % des achats de viande ovine sont concernés alors que la part des fruits frais AB atteint 13 %. En considérant la moyenne des taux calculés

individuellement pour chaque unité, la part des produits AB est sensiblement supérieure. Cette différence s'explique par une faible proportion d'achats AB pour certaines unités de taille importante qui font diminuer le taux moyen dans le premier cas.

Malgré tout, quel que soit l'angle d'observation des données, ces taux sont en deçà de l'objectif de la loi Egalim. La marge de progression reste élevée.

TABLEAU 1

Poids des achats de produits AB selon les familles de produits au 1^{er} trimestre 2020

	Part des achats AB (moyennes globales)*	Part des achats AB (moyennes par unité)**	Part du produit dans les montants d'achats des produits enquêtés
Produits laitiers	9,5 %	15,4 %	25 %
Fruits frais	13,0 %	16,9 %	10 %
Légumes frais	8,3 %	14,2 %	20 %
Viande bovine	2,5 %	6,1 %	19 %
Viande de volaille	2,4 %	4,1 %	12 %
Viande porcine	0,6 %	2,6 %	11 %
Viande ovine	0,2 %	0,6 %	2 %
Taux d'achat estimé de produits AB toutes catégories de produits enquêtés	6,0 %		

* moyennes calculées globalement pour la région Grand Est : les montants d'achats AB sont sommés et rapportés aux montants totaux des achats pour chaque catégorie de produit.

** moyenne des taux calculés par unité : La part des achats AB est calculée par établissement puis moyennée à l'échelle de la région Grand Est pour chaque catégorie de produit.

Le taux d'achat toutes catégories de produits enquêtés est calculé en pondérant la part des achats AB de chaque produit par leur représentativité dans le montant total d'achat des produits enquêtés.

Graphique 12

Poids des montants d'achats de produits AB selon les produits au 1^{er} trimestre 2020



Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

La déclinaison par secteur professionnel des résultats

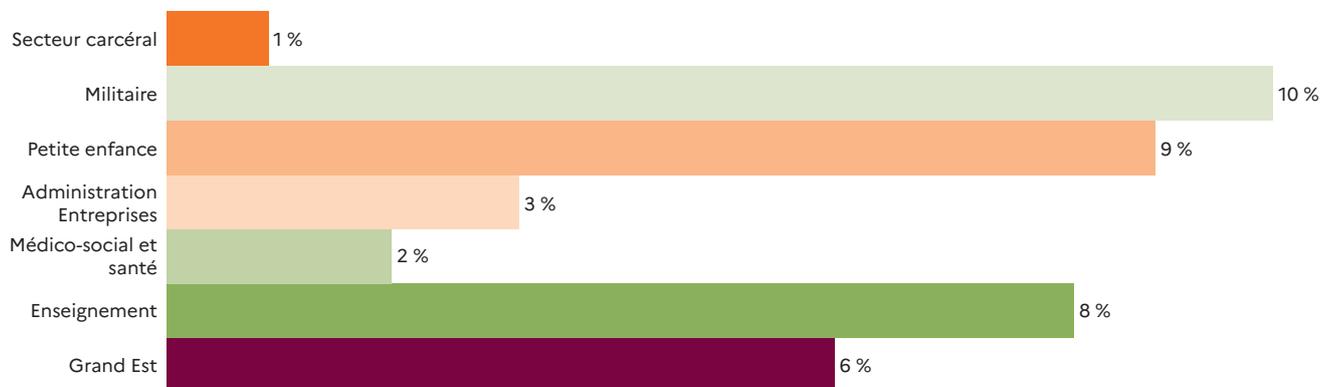
Pour les produits spécifiquement

considérés dans l'enquête, les secteurs de l'enseignement, de la petite enfance et la restauration collective militaire semblent davantage engagés dans la

démarche de la loi EGalim visant à incorporer des produits sous label AB dans les repas.

Graphique 13

Part des montants d'achats de produits AB dans les produits enquêtés au 1^{er} trimestre 2020 pour chaque secteur d'activité (moyennes calculées globalement à l'échelle de la région Grand Est)



Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

Ce sont les fruits frais, (13 % du montant des achats de fruits frais en moyenne dans la région Grand Est) les légumes frais et les produits laitiers qui

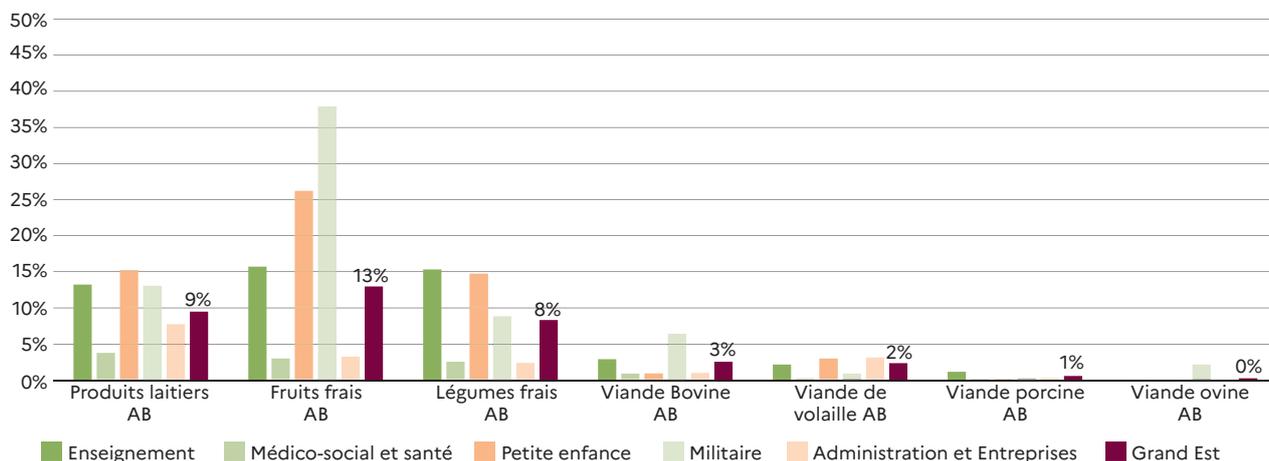
concentrent les taux d'achats AB les plus importants.

constatées globalement se retrouvent quel que soit le produit enquêté.

Les disparités par secteur d'activité

Graphique 14

Part des achats AB au 1^{er} trimestre 2020 selon le type de produit et le secteur professionnel (moyennes calculées globalement à l'échelle de la région Grand Est)



Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

La déclinaison territoriale des résultats

La part des achats sous label AB évaluée globalement à l'échelle des territoires constitués par les anciennes régions est comprise entre 5,4 % pour la Lorraine

et 7 % pour l'Alsace. On note des disparités peu marquées au sein de la région Grand Est.

L'analyse par produit des résultats traduit un engagement important de la Champagne-Ardenne pour les fruits

frais sous label AB (18 % du montant des achats de fruits frais). Le territoire alsacien, avec un engagement supérieur aux autres territoires sur les achats de produits carnés AB, atteint globalement 7 % de part d'achats sous label AB.

Graphique 15

Part des montants d'achats de produits AB dans les produits enquêtés au 1^{er} trimestre 2020 pour chaque ancienne région (moyennes calculées globalement à l'échelle de chaque territoire)



Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

La part des achats sous label AB évaluée globalement à l'échelle des territoires constitués par les anciennes régions est comprise entre 5,4 % pour la Lorraine à 7 % pour l'Alsace. On note des disparités peu marquées au sein de

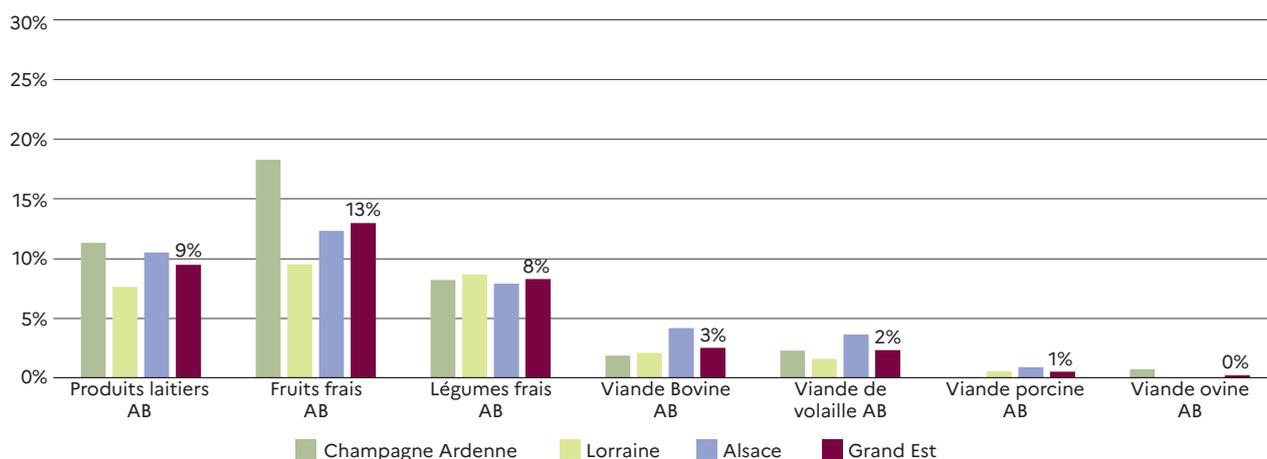
la région Grand Est.

L'analyse par produit des résultats traduit un engagement important de la Champagne-Ardenne pour les fruits frais sous label AB (18 % du montant

des achats de fruits frais). Le territoire alsacien, avec un engagement supérieur aux autres territoires sur les achats de produits carnés AB, atteint globalement 7% de part d'achats sous label AB.

Graphique 16

Part des achats AB au 1^{er} trimestre 2020 selon le type de produit et le secteur géographique (moyennes calculées globalement à l'échelle de chaque territoire)



Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

5 LES PRODUITS SOUS SIGNE OFFICIEL DE QUALITÉ ET DE L'ORIGINE

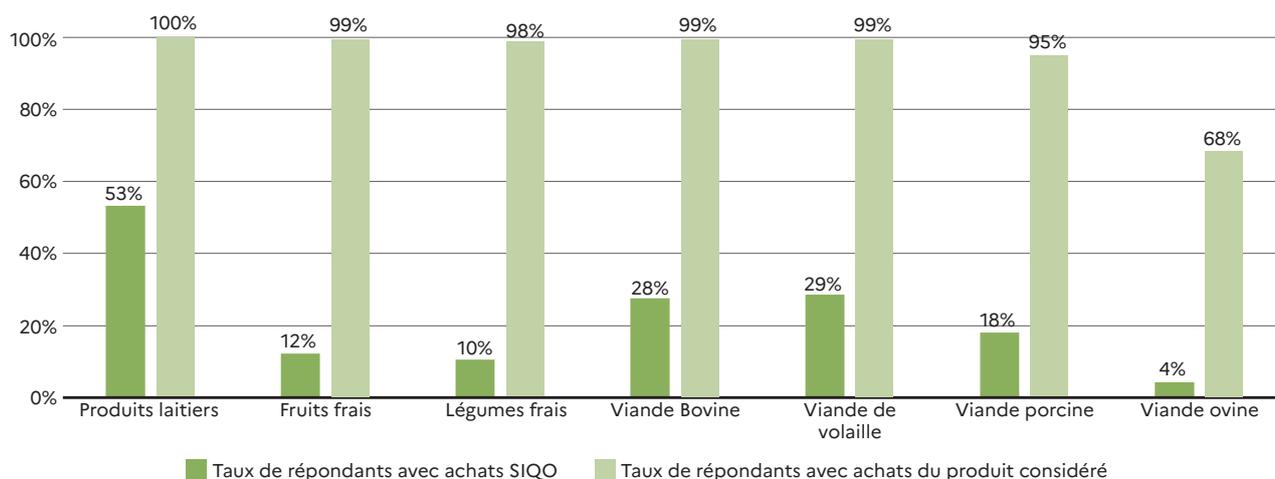
De même que pour les produits AB, la part des achats de produits sous signe officiel de qualité et d'origine ⁽³⁾ diffère fortement selon les produits. La majorité des répondants déclare

acheter des produits laitiers sous SIQO. Les viandes bovines, de volailles et de porcs sont également des familles de produits pour lesquels il y a un certain nombre d'achats de produits SIQO. En

revanche, pour les fruits et légumes (ainsi que la viande ovine), les achats de produits sous SIQO sont marginaux.

Graphique 17

Taux de répondants avec achats non nuls par catégorie de produits et part de ceux avec achats SIQO (1^{er} trimestre 2020)



Note de lecture : 99 % des répondants ont acheté des fruits frais au 1^{er} trimestre 2020 et 12 % des répondants ont acheté des fruits frais sous SIQO, au moins pour une part des produits fruits frais achetés, au 1^{er} trimestre 2020.

Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

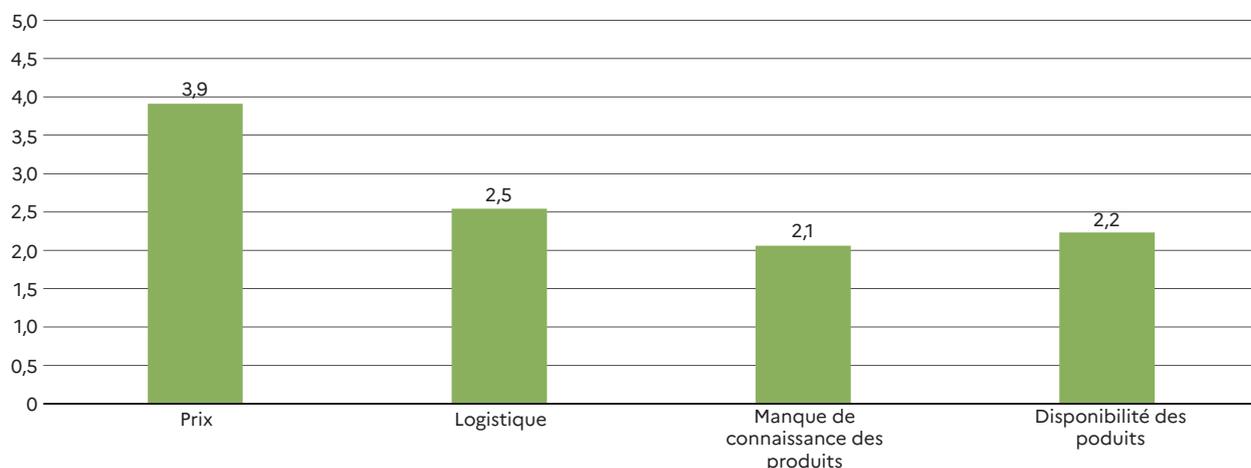
L'analyse des freins met en avant le prix comme principale limite à l'acquisition de produits sous SIQO. À la différence des produits AB, le manque

de connaissance des produits SIQO apparaît comme un frein pour les enquêtés. Cependant, 61 % des répondants envisagent d'augmenter la part des

produits sous SIQO dans leurs repas dans les années à venir.

Graphique 18

Principaux freins à l'achat de produits sous signe officiel de qualité par niveau d'importance (note sur cinq attribuée par les enquêtés)



Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

(3) Le label Agriculture Biologique est également reconnu comme un signe officiel de qualité et d'origine. Dans l'étude présente, les produits AB ont été distingués et sont donc exclus du champ des produits sous signe officiel de qualité et d'origine.

Globalement, à l'échelle de la région Grand Est, la part des produits sous SIQO dans les montants d'achats des produits considérés s'élève à 4 % au titre du 1^{er} trimestre 2020. Les produits laitiers et la viande de volaille se

démarquent avec des taux nettement supérieurs aux autres produits enquêtés. La différence de résultats obtenus entre moyennes globales à l'échelle de la région Grand Est et moyennes par unité est moins marquée que pour

les produits biologiques ce qui traduit une plus grande homogénéité entre les structures répondantes. Considérant les objectifs de la loi EGalim, la marge de progression reste très élevée.

TABLEAU 2

Poids des achats de produits SIQO selon les familles de produits au 1^{er} trimestre 2020

	Part des achats SIQO (moyennes globales)*	Part des achats SIQO (moyennes par unité)**	Part du produit dans les montants d'achats des produits enquêtés
Produits laitiers	9,0 %	9,0 %	25 %
Fruits frais	1,1 %	1,8 %	10 %
Légumes frais	0,7 %	2,3 %	20 %
Viande bovine	1,6 %	5,5 %	19 %
Viande de volaille	6,6 %	8,8 %	12 %
Viande porcine	3,2 %	5,0 %	11 %
Viande ovine	1,2 %	1,2 %	2 %
Taux d'achat estimé de produits AB toutes catégories de produits enquêtés	4,0 %		

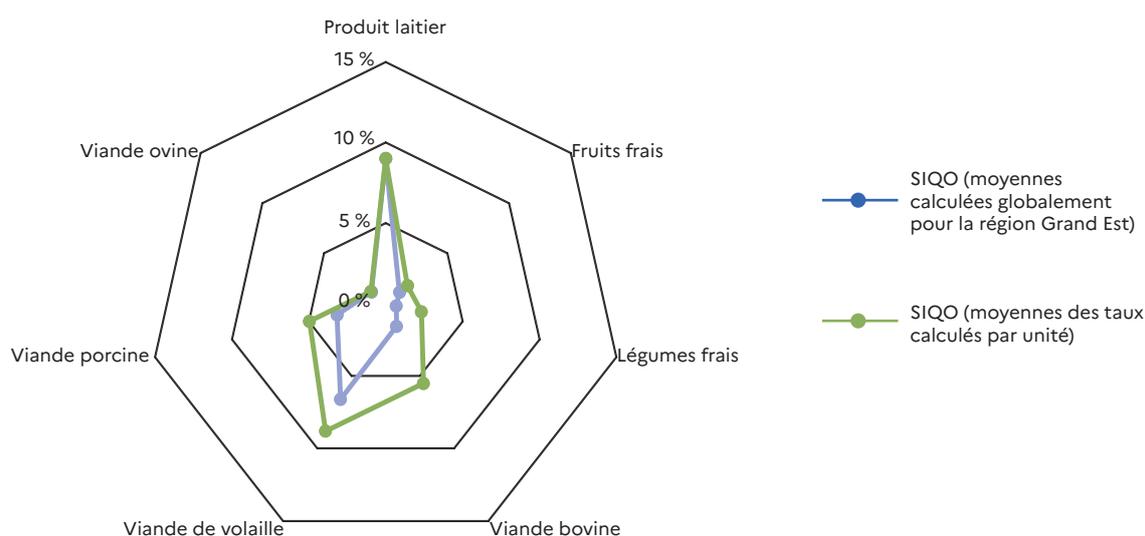
* moyennes calculées globalement pour la région Grand Est : les montants d'achats SIQO sont sommés et rapportés aux montants totaux des achats pour chaque catégorie de produit.

** moyenne des taux calculés par unité : La part des achats SIQO est calculée par établissement puis moyennée à l'échelle de la région Grand Est pour chaque catégorie de produit.

Le taux d'achat toutes catégories de produits enquêtés est calculé en pondérant la part des achats SIQO de chaque produit par leur représentativité dans le montant total d'achat des produits enquêtés.

Graphique 19

Part des montants d'achats de produits sous SIQO selon le produit



Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

ENCADRÉ SUR LES « AUTRES SIGNES DE QUALITÉ »

D'autres signes de qualité entrent dans le décompte des « 50 % de produits de qualité et durables » imposés par la loi EGalim en 2022. Il s'agit :

- des mentions valorisantes « issu d'une exploitation à Haute valeur environnementale » (HVE), « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme ».
- des produits issus de la pêche maritime bénéficiant de l'écolabel Pêche durable.
- des produits bénéficiant du logo « Région ultrapériphérique » (RUP)
- des produits « équivalents* » aux produits bénéficiant de ces signes, mentions, écolabels ou certifications.
- des produits acquis selon des modalités prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementales liées au produit pendant son cycle de vie.

Dans le cadre de l'enquête, seuls les achats de produits issus d'exploitations bénéficiant de la certification environnementale de niveau 2 (HVE) et de la mention valorisante « produits fermiers » ont fait l'objet d'une question spécifique au titre de l'année 2019.

TABLEAU 3

Taux de répondants ayant acheté au moins une fois des produits sous un « autre signe de qualité » en 2019

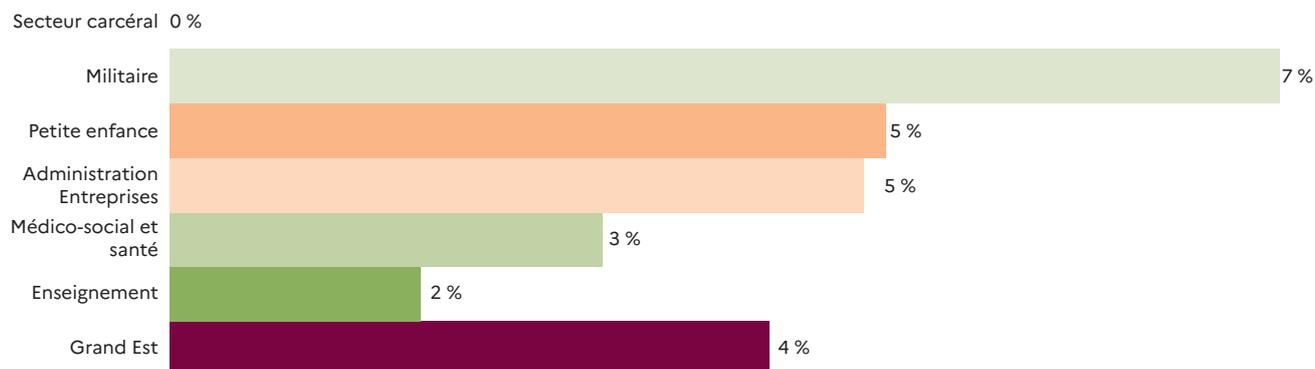
Achats de produits bénéficiant d'une mention «fermier»	37 %
Achats de produits certifiés HVE	4 % (à noter que 54 % des répondants « ne savent pas »)

*Précision : l'appréciation de l'équivalence relève du pouvoir adjudicateur (acheteur) et repose sur une analyse au cas par cas, à partir des éléments de preuve apportés par le fournisseur, conformément aux articles R. 2111-12 à R. 2111-17 du code de la commande publique (CCP) sauf pour les produits issus d'exploitations bénéficiant de la certification environnementale de niveau 2 pour lesquels l'équivalence doit être certifiée par un organisme indépendant accrédité.

La déclinaison par secteur professionnel des résultats

Graphique 20

Part des montants d'achats de produits SIQO dans les produits enquêtés au 1^{er} trimestre 2020 pour chaque secteur d'activité (moyennes calculées globalement à l'échelle de la région Grand Est)



Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

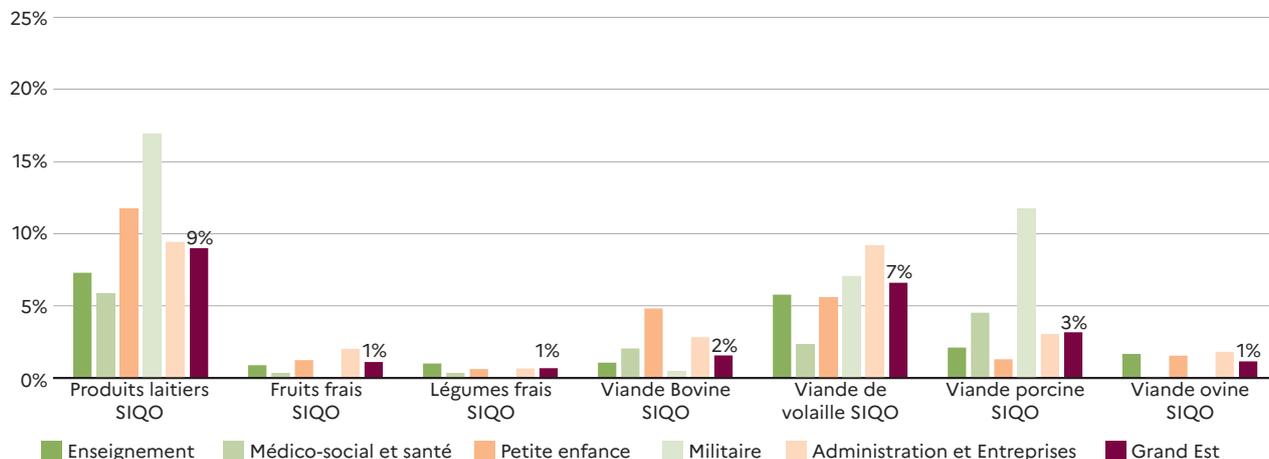
Pour les produits spécifiquement considérés dans l'enquête, la restauration collective militaire est davantage engagée dans la démarche de la loi EGalim visant à incorporer des

produits sous SIQO dans les repas. Il s'agit également du secteur qui présente le prix unitaire par repas le plus élevé.

L'analyse par produit traduit, quel que soit le secteur d'activité, un engagement plus marqué pour les produits laitiers et la viande de volaille sous SIQO.

Graphique 21

Part des achats SIQO au 1^{er} trimestre 2020 selon le type de produit et le secteur professionnel (moyennes calculées globalement à l'échelle de la région Grand Est)

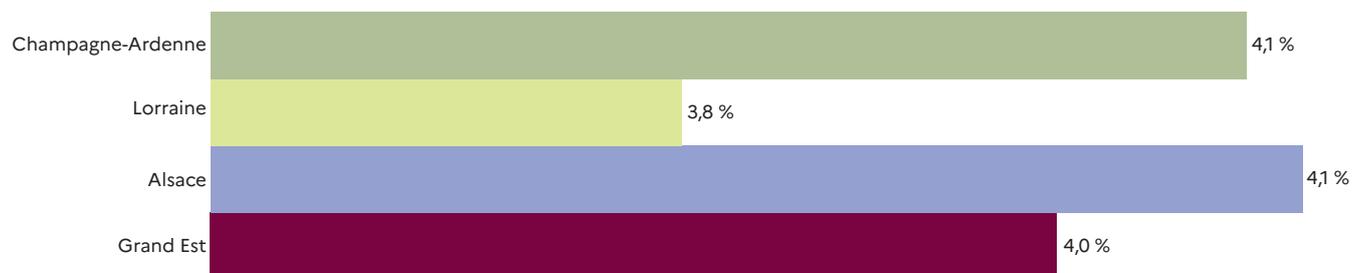


Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

La déclinaison territoriale des résultats

Graphique 22

Part des montants d'achats de produits SIQO dans les produits enquêtés au 1^{er} trimestre 2020 pour chaque ancienne région (moyennes calculées globalement à l'échelle de chaque territoire)



Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

La part des achats sous label SIQO évaluée globalement à l'échelle des territoires constitués par les anciennes régions est comprise entre 3,8 % pour la Lorraine à 4,1 % pour l'Alsace et la Champagne-Ardenne. Les disparités

territoriales sont, à l'instar des achats AB, très peu marquées au sein de la région Grand Est.

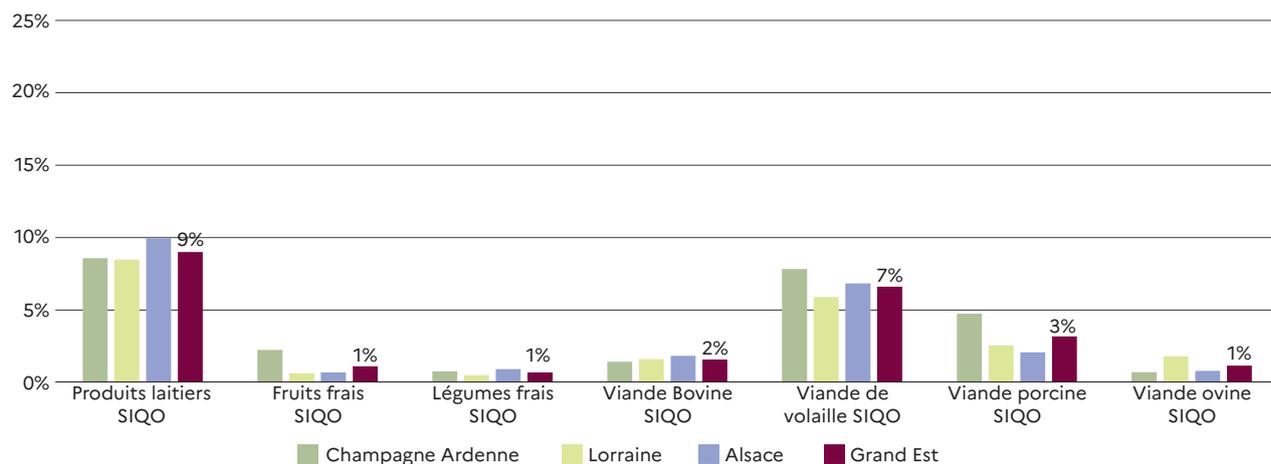
L'analyse par produit, traduit également cette homogénéité avec un

engagement général plus marqué pour les produits laitiers et la viande de volaille sous SIQO.

Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

Graphique 23

Part des achats SIQO au 1^{er} trimestre 2020 selon le type de produit et le secteur géographique (moyennes calculées globalement à l'échelle de chaque territoire)



Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

6 LES PRODUITS FRANÇAIS ET DE PROXIMITÉ EN RESTAURATION COLLECTIVE

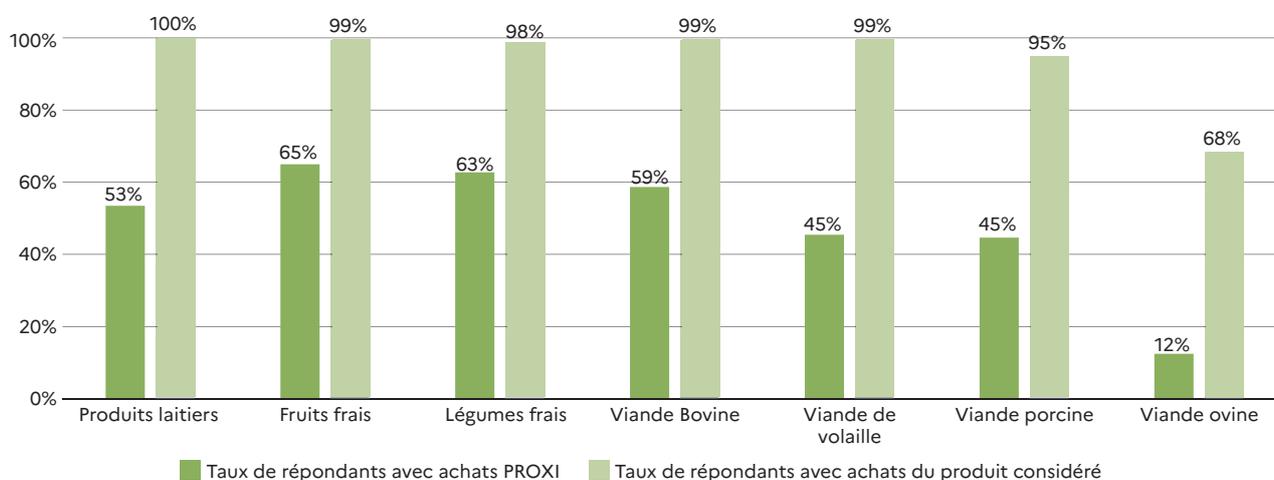
Dans la restauration collective du Grand Est, l'achat de produits de proximité concerne déjà de façon notable tous les produits enquêtés. Ainsi, pour toutes les familles de produits enquêtées, à l'exception de la viande ovine,

au moins un enquêté sur deux déclare s'approvisionner, au moins pour une part, en produits de proximité au 1^{er} trimestre 2020. De plus, 75 % des répondants pensent augmenter la part des produits locaux en 2021. Cependant,

ils ne sont que 44 % à indiquer être fortement influencés par l'origine locale des produits dans leurs achats.

Graphique 24

Taux de répondants avec achats non nuls par catégorie de produits et part de ceux avec achats de proximité (1^{er} trimestre 2020)



Note de lecture : 100 % des répondants ont acheté des produits laitiers au 1^{er} trimestre 2020 et 53 % des répondants ont acheté des produits laitiers de proximité, au moins pour une part des produits laitiers achetés, au 1^{er} trimestre 2020.

Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

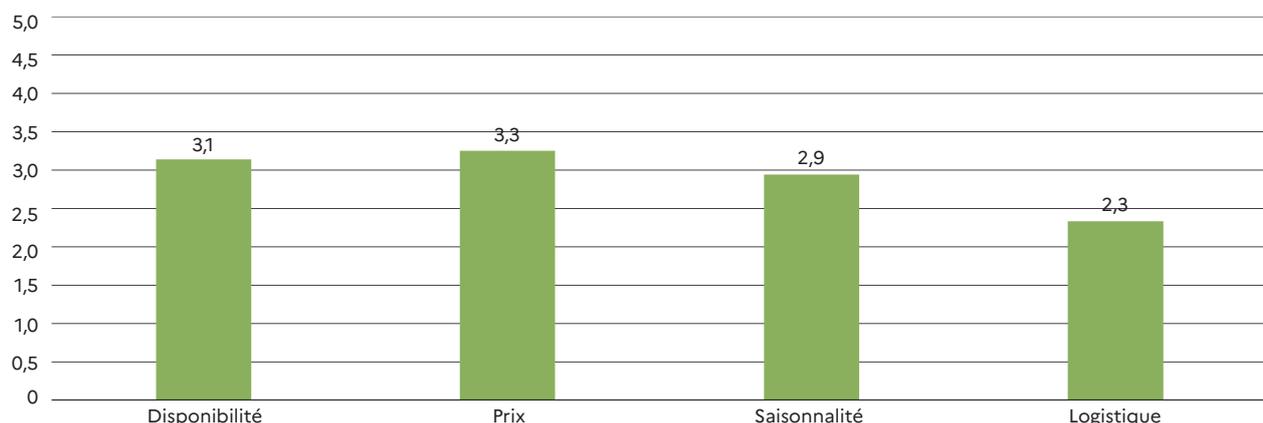
Parmi les difficultés évoquées à l'achat de produits de proximité, le prix est le frein le plus souvent mis en avant. Mais

contrairement aux produits AB ou sous SIQO, la disponibilité et la saisonnalité des produits s'avèrent contraignantes

et pourraient se traduire par une offre insuffisante dans la région.

Graphique 25

Principaux freins à l'achat de produits de proximité par niveau d'importance (note sur cinq attribuée par l'enquêté)



Les produits « locaux » entrent dans le décompte des 50 % uniquement s'ils possèdent l'une des caractéristiques requises par la loi. Pour autant, des leviers existent pour favoriser les produits locaux, dans le respect du code de la commande publique. Un guide, élaboré dans le cadre du groupe de travail « accompagnement » du Conseil national de la restauration collective (CNRC), présente les modalités d'application des mesures de la loi EGalim pour la restauration collective et propose des éléments pour la prise en compte de ses objectifs dans la rédaction des documents de consultation relatifs aux marchés publics de

fourniture en denrées alimentaires.

Globalement, à l'échelle de la région Grand Est, les produits d'origine française représentent en moyenne 59 % des montants d'achats au cours du premier trimestre 2020. Les produits laitiers et les viandes (à l'exception de la viande ovine) sont ceux qui sont davantage en provenance du territoire national. À l'inverse, les légumes et, plus encore, les fruits sont majoritairement importés. La faible part des approvisionnements français pour les fruits frais peut probablement s'expliquer par la période retenue dans le cadre de l'enquête (1^{er} trimestre).

Parmi les produits français, un peu plus du quart des produits sont de proximité (issus du département ou d'un département limitrophe). Ainsi, à l'échelle de la région, leur part dans les montants d'achats des produits considérés s'élève à 16 % au titre du 1^{er} trimestre 2020.

Dans les achats de proximité, ce sont les viandes (à l'exception également de la viande ovine) qui ressortent, en particulier si l'on observe les moyennes par unité. Les produits laitiers semblent moins faire l'objet d'une démarche d'approvisionnement local.

TABLEAU 4

Poids des achats de produits français ou de proximité selon les familles de produits au 1^{er} trimestre 2020

	Part des achats français (moyennes Grand Est)*	Part des achats de proximité (moyennes Grand Est)**	Part des achats français (moyennes par unité)**	Part des achats de proximité (moyennes par unité)**	Part du produit dans les montants d'achats des produits enquêtés
Produits laitiers	81 %	9 %	77 %	11 %	25 %
Fruits frais	33 %	25 %	45 %	20 %	10 %
Légumes frais	48 %	10 %	57 %	24 %	20 %
Viande bovine	56 %	27 %	68 %	30 %	19 %
Viande de volaille	67 %	18 %	74 %	32 %	12 %
Viande porcine	513,2 %	11 %	70 %	28 %	11 %
Viande ovine	20 %	5 %	49 %	9 %	2 %
Taux d'achat estimé de produits toutes catégories de produits enquêtés	59 %	16 %			

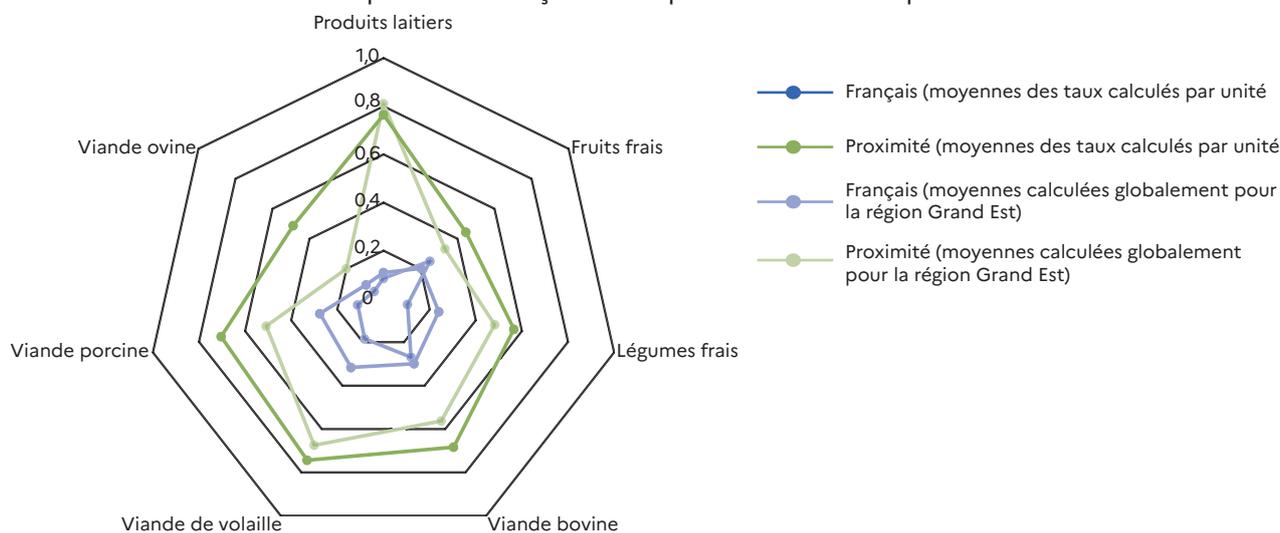
* moyennes calculées globalement pour la région Grand Est : les montants d'achats français (ou de proximité) sont sommés et rapportés aux montants totaux des achats pour chaque catégorie de produit.

** moyenne des taux calculés par unité : La part des achats français (ou de proximité) est calculée par établissement puis moyennée à l'échelle de la région Grand Est pour chaque catégorie de produit.

Le taux d'achat toutes catégories de produits enquêtés est calculé en pondérant la part des achats français (ou de proximité) de chaque produit par leur représentativité dans le montant total d'achat des produits enquêtés.

Graphique 26

Part des montants d'achats de produits français et de proximité selon le produit

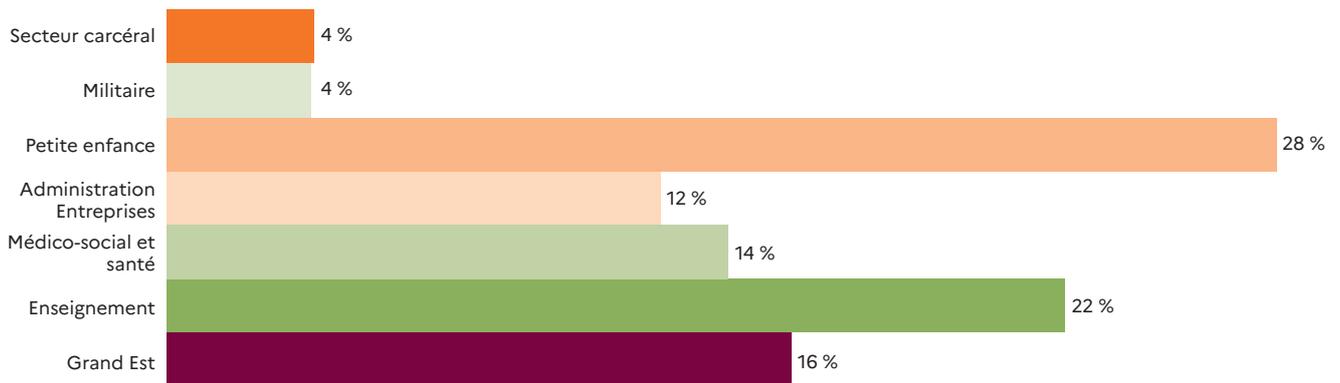


Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

La déclinaison par secteur professionnel des résultats

Graphique 27

Part des montants d'achats de produits de proximité dans les produits enquêtés au 1^{er} trimestre 2020 pour chaque secteur d'activité (moyennes calculées globalement à l'échelle de la région Grand Est)



Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

Pour les produits spécifiquement considérés dans l'enquête, les secteurs de l'enseignement et de la petite enfance se démarquent pour les achats de produits de proximité. Dans ces secteurs, plus de 20 % des achats des produits enquêtés proviennent du département d'implantation ou d'un département limitrophe. Les établissements scolaires dépendant des

collectivités territoriales et bénéficient d'une démarche incitative forte pour accompagner l'approvisionnement local.

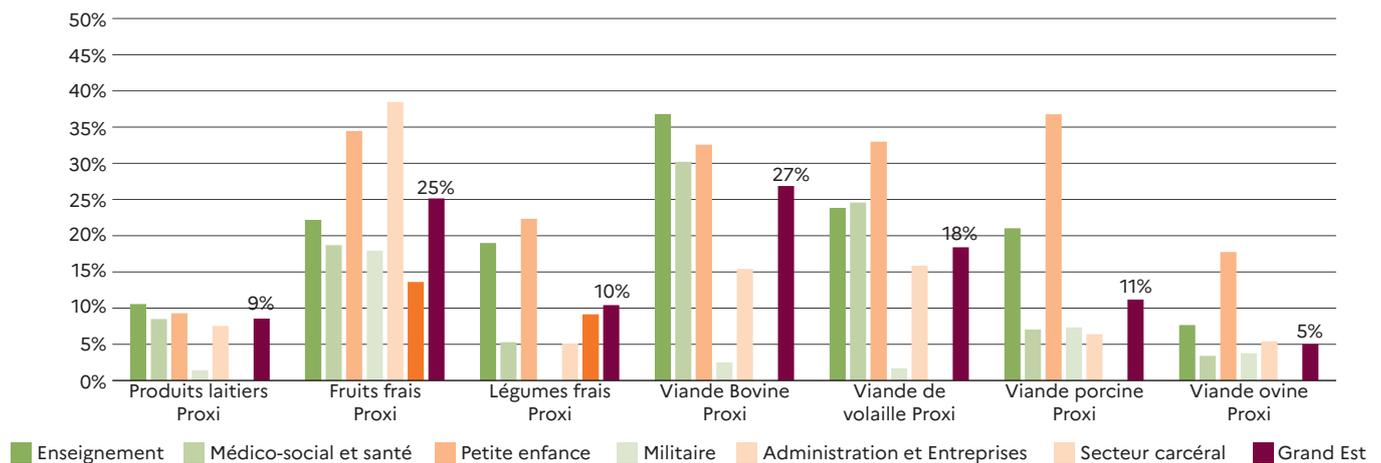
Dans le secteur de l'enseignement, ce sont les produits carnés qui présentent les taux d'achats issus du marché local les plus importants. La viande bovine notamment provient, à raison de 37 %

du montant des achats, du département ou d'un département limitrophe.

Le secteur carcéral, qui n'est pour l'instant pas engagé dans les achats AB et SIQO, l'est davantage dans les produits de proximité, principalement les fruits et les légumes frais.

Graphique 28

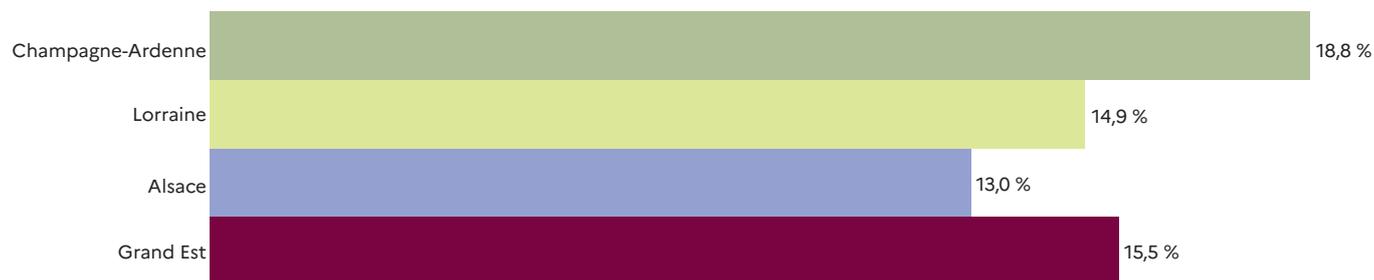
Part des achats de proximité au 1^{er} trimestre 2020 selon le type de produit et le secteur professionnel (moyennes calculées globalement à l'échelle de la région Grand Est)



La déclinaison territoriale des résultats

Graphique 29

Part des montants d'achats de produits de proximité dans les produits enquêtés au 1^{er} trimestre 2020 pour chaque ancienne région (moyennes calculées globalement à l'échelle de chaque territoire)



Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

Les indicateurs globaux sur les produits de qualité (label AB et SIQO) traduisaient finalement assez peu de disparités entre les trois anciennes régions. Les différences sont plus marquées pour les approvisionnements de proximité compris globalement entre 13 % pour le territoire alsacien à 18,8 % pour la Champagne-Ardenne.

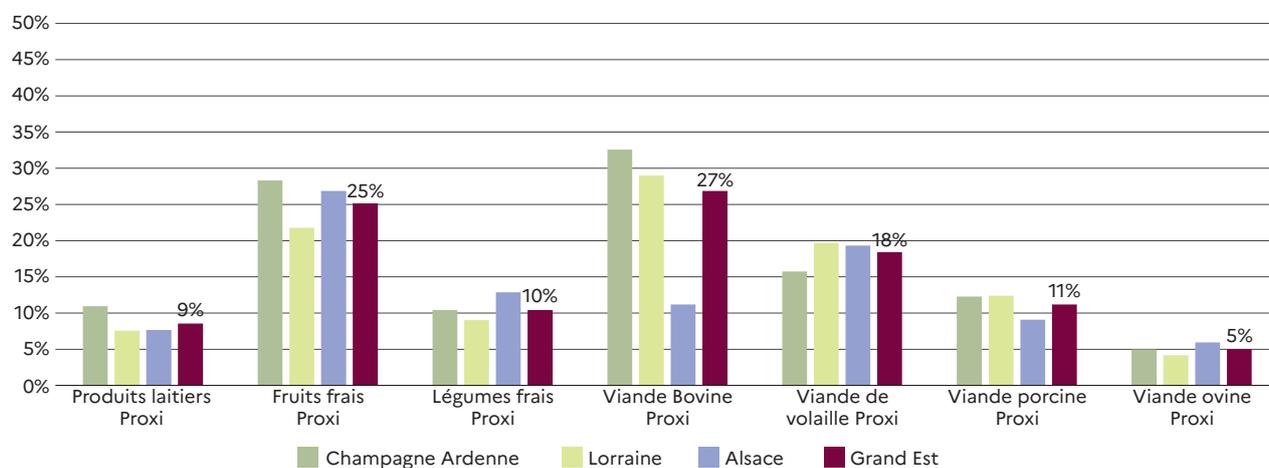
La nature des produits de proximité plébiscités sur chaque territoire explique en partie ces écarts.

Ainsi, dans les anciennes régions de Champagne-Ardenne et de Lorraine, les montants d'achats de viande bovine de proximité représentent respectivement 33 % et 29 % des montants

d'achats de ce produit. Leur poids dans le montant total des achats est élevé et impacte positivement l'indicateur global. Pour les établissements implantés en Alsace, ce sont les fruits frais (27 % des achats) et la viande de volaille (19 % des achats) qui arrivent en tête des achats de proximité.

Graphique 30

Part des achats de proximité au 1^{er} trimestre 2020 selon le type de produit et le secteur géographique (moyennes calculées globalement à l'échelle de chaque territoire)



Source : DRAAF Grand Est, enquête sur la restauration collective dans la région Grand Est

Encadré sur l'information des usagers

À partir du 1^{er} janvier 2020, les usagers des restaurants collectifs devront être informés une fois par an, par voie d'affichage et de communication électronique, de la part des produits de qualité entrant dans la composition des repas servis et des démarches entreprises pour développer l'approvisionnement en produits issus du commerce équitable.

Par ailleurs, à titre expérimental, les collectivités territoriales qui le souhaitent peuvent participer à une expérimentation sur l'affichage obligatoire pour informer les usagers des produits entrant dans la composition des menus dans les services de restauration collective dont elles ont la charge. Dans le cadre de cette expérimentation, l'affichage doit à minima mentionner les produits entrant dans l'objectif d'approvisionnement de 50 % en produits de qualité et durables. D'autres informations peuvent être affichées, notamment le lieu de production des produits, les modes de transformation, les informations nutritionnelles ou toute autre information jugée utile par la collectivité.

Dans la restauration collective de la région Grand Est en 2019 :

- Parmi les établissements qui s'approvisionnent en produits biologiques, **82 % en informent les consommateurs.**
- Parmi les établissements qui s'approvisionnent en produits sous signes officiels de qualité et d'origine, **45 % en informent les consommateurs.**
- Parmi les établissements qui s'approvisionnent en produits de proximité, **56 % en informent les consommateurs.**

7 L'APPLICATION DE LA LOI EGALIM DANS LA RÉGION GRAND EST

Peu après la promulgation de la loi EGalim, le 1^{er} novembre 2018, la troisième édition du PNA (Programme National pour l'Alimentation) est planifiée sur la période 2019/2023. Le PNA3 contient deux axes transversaux : les Projets alimentaires territoriaux (PAT) et la Restauration Collective. Dans ce cadre, le pôle PNA de la DRAAF accompagne les structures dans la compréhension et l'application des objectifs de la loi EGalim. Cet accompagnement se fait à travers :

- Des interventions réalisées à la demande des structures intéressées, pour les éclairer sur les objectifs de la loi EGalim. Ces interventions se font dans des secteurs diversifiés et dans de nombreux établissements (Ehpad, EPCI, etc.) lors de conférences, colloques et webinaires.
- Le travail avec des organismes

publics (responsables de groupements d'achats et conseils départementaux et conseil régional essentiellement).

- Le développement du dispositif de formation « Plaisir à la cantine ». Ce cycle de formation à destination des acteurs de la restauration scolaire (équipes de cuisine, de direction, équipes pédagogiques, parents, élèves...) permet d'initier des approches innovantes et de nouvelles pratiques.

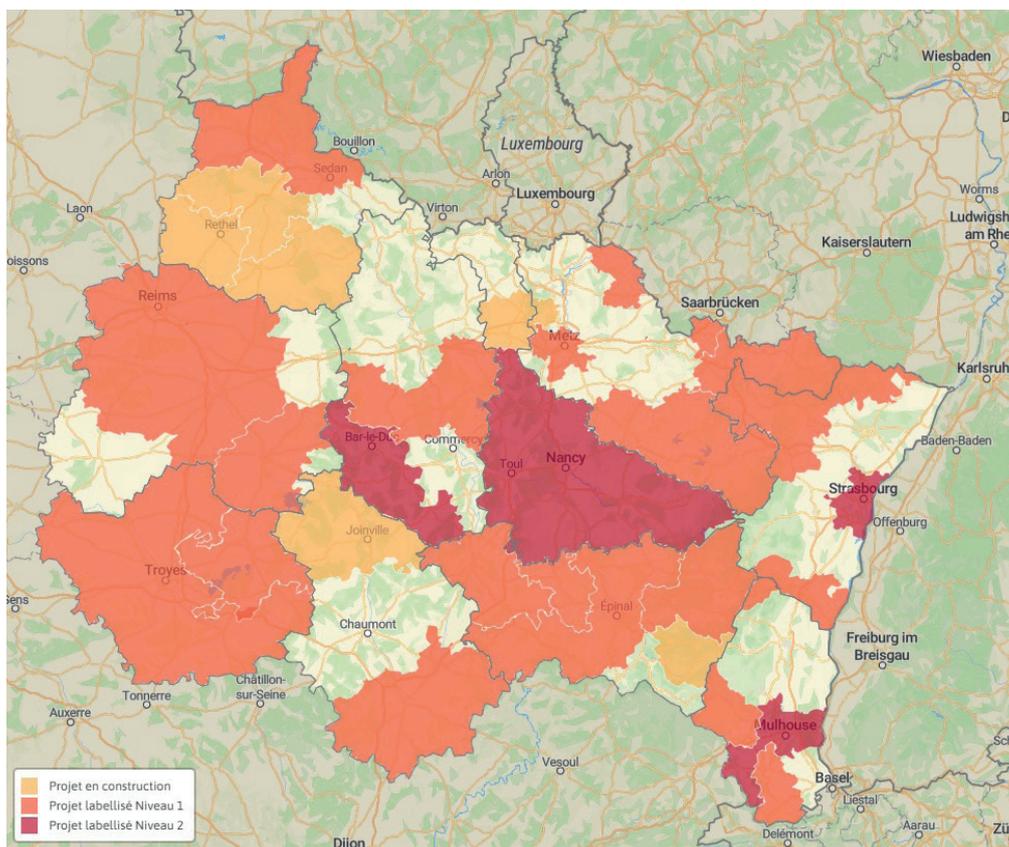
Les démarches des différentes structures pour atteindre les objectifs de la loi EGalim nécessitent une profonde évolution des systèmes alimentaires sur les territoires. Les Projets alimentaires territoriaux (PAT) permettent ces espaces de partenariat et d'échange. La DRAAF, dans une démarche multi-partenariale, accompagne techniquement et financièrement le

développement de PAT : en 2021, le Grand Est comprend 18 PAT labellisés et 8 PAT en construction.



En novembre 2020, l'ADEME, la DREAL et la DRAAF lancent le réseau PARTAAGE, avec l'appui de l'association Citoyens et Territoires pour l'animation. Ce réseau met à disposition de tous les acteurs de l'alimentation de la région Grand Est un espace d'échanges et de ressources, afin d'accompagner les structures et porteurs de projets dans leur démarche de transition et de capitaliser sur les expériences réussies (<https://reseau-partage.fr>).

Carte 1
Carte des projets et acteurs du Grand Est



Annexe 1

QUESTIONNAIRE SUR LES PRATIQUES D'ACHAT EN RESTAURATION COLLECTIVE – ANNÉES 2019/2020

A1. Identification de la structure répondante :

Nom de la structure : prérempli
Adresse de la structure : prérempli
Code postal : prérempli
Ville : prérempli
Votre fonction au sein de la structure :
Votre nom :
Votre prénom :
Votre adresse mail :
Votre numéro de téléphone :

A2. Votre service de restauration est-il assuré en gestion directe ou concédée ?

- En gestion directe
- Concédée

A3. Votre établissement

- est une cuisine centrale (vous livrez des repas pour d'autres structures et vous pouvez avoir des usagers sur place)
- possède une cuisine qui fabrique des repas sur place uniquement (cuisine directe ou concédée)
- se fait livrer les repas (cuisine satellite)

Si « se fait livrer les repas »

Quel est le nom de la cuisine centrale qui vous livre les repas ?
Quelle est son adresse ?
Quel est son numéro d'agrément ?
Combien de repas avez-vous acheté pour le premier trimestre 2020 ?
FIN DU QUESTIONNAIRE pour les cuisines satellites

Partie B : bilan de l'année 2019 et perspectives 2020

B1. Indiquez le nombre de repas (petit-déjeuner, déjeuner, goûter, dîner) servis et livrés sur l'année 2019 par catégorie de public. Les repas du personnel de l'établissement sont à rajouter aux repas du public servi :

Il s'agit d'indiquer le nombre de repas préparés sur l'ensemble de l'année 2019 selon le public de destination. Dans le cas d'une cuisine centrale fabriquant des repas pour différents établissements, il s'agit de renseigner le nombre total de repas préparés selon la nature de l'établissement de destination.

Par établissements d'accueil de la petite enfance, sont désignés l'ensemble des établissements pouvant accueillir des enfants de moins de 6 ans en dehors de l'enseignement maternel et scolaire.

Par établissements de santé sont désignés les hôpitaux et cliniques privés qui assurent des services relevant du service public hospitalier.

Par établissements médicaux-sociaux ou sociaux sont désignés l'ensemble des établissements concourant à l'accueil et à la prise en charge des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des adultes ou enfants en difficulté.

Pour quel(s) public(s) préparez-vous des repas : (plusieurs réponses possibles)

- Enseignement maternel et primaire
- Collège
- Lycée
- Université
- Etablissement d'accueil de la petite enfance
- Etablissement de santé
- Etablissement médico-sociaux ou sociaux
- Restauration d'entreprise et d'administration
- Militaire
- Pénitentiaire
- Autre (y compris portage de repas à domicile)

Nombre de repas à destination de :

B2. Quels produits alimentaires achetez-vous par le biais d'un groupement d'achat et/ou en direct pour votre approvisionnement ? Pain et viennoiseries

- un groupement d'achat
- en direct

B3. Quels produits alimentaires achetez-vous par le biais d'un groupement d'achat et/ou en direct pour votre approvisionnement ? Féculents (pâtes, riz, semoule, quinoa, boulgour)

- un groupement d'achat
- en direct

B4. Quels produits alimentaires achetez-vous par le biais d'un groupement d'achat et/ou en direct pour votre approvisionnement ? Viande bovine

- un groupement d'achat
- en direct

B5. Quels produits alimentaires achetez-vous par le biais d'un groupement d'achat et/ou en direct pour votre approvisionnement ? Viande de volaille

- un groupement d'achat
- en direct

B6. Quels produits alimentaires achetez-vous par le biais d'un groupement d'achat et/ou en direct pour votre approvisionnement ? Viande porcine

- un groupement d'achat
- en direct

B7. Quels produits alimentaires achetez-vous par le biais d'un groupement d'achat et/ou en direct pour votre approvisionnement ? Viande ovine

- un groupement d'achat
- en direct

B8. Quels produits alimentaires achetez-vous par le biais d'un groupement d'achat et/ou en direct pour votre approvisionnement ? Produits laitiers

- un groupement d'achat
- en direct

B9. Quels produits alimentaires achetez-vous par le biais d'un groupement d'achat et/ou en direct pour votre approvisionnement ? Légumineuses (lentilles, fèves, haricots secs, pois, lupin)

- un groupement d'achat
- en direct

B10. Quels produits alimentaires achetez-vous par le biais d'un groupement d'achat et/ou en direct pour votre approvisionnement ? Fruits

- un groupement d'achat
- en direct

B11. Quels produits alimentaires achetez-vous par le biais d'un groupement d'achat et/ou en direct pour votre approvisionnement ? Légumes dont pommes de terre

- un groupement d'achat
- en direct

B12. Quels produits alimentaires achetez-vous par le biais d'un groupement d'achat et/ou en direct pour votre approvisionnement ? Epices, condiments, vinaigres et huiles

- un groupement d'achat
- en direct

B13. Quels produits alimentaires achetez-vous par le biais d'un groupement d'achat et/ou en direct pour votre approvisionnement ? Autres

- un groupement d'achat
- en direct

B14. Vous avez coché «Autres», merci de préciser quoi et approvisionnement direct ou par un groupement d'achat :

Partie C: achats en 2019 de produits issus de l'agriculture biologique

Dans les produits issus de l'Agriculture Biologique, les produits végétaux étiquetés «en conversion» peuvent également être inclus.

C1. Avez-vous acheté des produits issus de l'agriculture biologique en 2019 ?

- oui
- non
- ne sait plus

C2. Catégories de produits issus de l'agriculture biologique concernés :

- Pain et viennoiseries
- Féculents (pâtes, riz, blé, semoule, quinoa, boulgour)
- Produits carnés (dont volailles)
- Produits laitiers
- Légumineuses (lentilles, fèves, haricots secs, pois, lupin)
- Fruits et légumes (dont pommes de terre)
- Epices, condiments, vinaigres et huiles
- Autres

C3. Vous avez coché «Autres» à la question «Catégories des produits issus de l'agriculture biologique concernés :» merci de préciser :

C4. Informez-vous les consommateurs sur les produits issus de l'agriculture biologique que vous leur proposez ?

- oui
- non

C5. Comptez-vous augmenter en 2020 la part de produits issus de l'agriculture biologique utilisés dans la préparation de vos repas ?

- oui
- non

C6. Pour vous, quels sont les freins à l'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique ? Affectez un niveau d'importance à chaque frein listé ci-dessous (de 1 pour les moins importants à 5 pour les plus importants).

- prix
- disponibilité
- saisonnalité
- logistique
- gestion des commandes
- manque de connaissance des produits existants
- conditionnement
- durée de conservation
- aspect du produit
- niveau de transformation
- moyens humains nécessaires à la préparation des repas
- besoins en formation
- autres

C7. Vous avez coché «autres» à la question «Pour vous, quels sont les freins à l'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique ?» merci de préciser :

Partie D : achats en 2019 de produits sous signe officiel de qualité et d'origine, hors agriculture biologique

Les produits sous signe officiel de la qualité et de l'origine (hors agriculture biologique), ou SIQO, sont les produits bénéficiant d'une appellation d'origine protégée/contrôlée (AOP/AOC), d'une indication géographique protégée (IGP), d'un Label Rouge ou d'une spécialité traditionnelle garantie (STG).

D1. Avez-vous acheté des produits sous signe officiel de qualité et d'origine en 2019 (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG), hors produits issus de l'agriculture biologique ?

- oui
- non
- ne sait plus

D2. Catégories de produits sous signe officiel de qualité et d'origine en 2019 (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG) concernés :

- Pain et viennoiseries
- Féculents (pâtes, riz, semoule, quinoa, boulgour)
- Produits carnés (dont volailles)
- Produits laitiers
- Légumineuses (lentilles, fèves, haricots secs, pois, lupin)
- Fruits et légumes (dont pommes de terre)
- Épices, condiments, vinaigres et huiles
- Autres

D3. Vous avez coché «Autres» à la question «Catégories des produits sous signe officiel de qualité» merci de préciser :

D4. Informez-vous les consommateurs sur les produits sous signe officiel de qualité et d'origine en 2019 (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG) que vous leur proposez ?

- oui
- non

D5. Comptez-vous augmenter en 2020 la part de produits sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG) utilisés dans la préparation de vos repas ?

- oui
- non

D6. Pour vous, quels sont les freins à l'approvisionnement en produits sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG) ? Affectez un niveau d'importance à chaque frein listé ci-dessous (de 1 pour les moins importants à 5 pour les plus importants).

- prix
- disponibilité
- logistique
- gestion des commandes
- manque de connaissance des produits existants
- disponibilité des produits
- conditionnement
- durée de conservation
- niveau de transformation
- moyens humains nécessaires à la préparation des repas
- besoins en formation
- autres

D7. Vous avez coché «autres» à la question «Pour vous, quels sont les freins à l'approvisionnement en produits sous signe officiel de qualité et d'origine ?» merci de préciser :

Partie E: achats en 2019 de produits de proximité

Une autre rubrique portera sur les produits issus de régions étrangères limitrophes à votre département.

Par produits de proximité sont entendus les produits provenant du département de localisation de l'établissement de fabrication des repas ou des départements limitrophes. Les produits issus des éventuelles régions frontalières à votre département ne sont pas inclus dans cette définition.

E1. Avez-vous acheté des produits de proximité en 2019 (provenant de votre département ou de départements français limitrophes) ?

Produits de proximité exclusivement d'origine française. Une autre question portera sur les produits issus de régions étrangères limitrophes à votre département.

Pour les produits issus d'une seconde transformation (exemple : pain, pâtes, etc.), le produit sera ici considéré de proximité lorsque le lieu de fabrication du produit final est localisé dans votre département ou dans un département limitrophe à celui-ci. Pour les autres produits, c'est l'origine de la matière première (lait, viande, légumes, fruits, etc.) qui importe

- oui
- non
- ne sait plus

E2. Catégories de produits de proximité concernés :

Pour les pains et produits issus d'une seconde transformation (pâtes, boulgour...), le produit sera ici considéré de proximité lorsque le lieu de fabrication est localisé dans votre département ou dans un département limitrophe à celui-ci. Pour les autres produits transformés, c'est l'origine de la matière première (lait, viande, légumes, fruits, etc.) qui importe.

- Pain et viennoiseries
- Féculents (pâtes, riz, semoule, quinoas, boulgour)
- Produits carnés (dont volailles)
- Produits laitiers
- Légumineuses (lentilles, fèves, haricots secs, pois, lupin)
- Fruits et légumes (dont pommes de terre)
- Epices, condiments, vinaigres et huiles
- Autres

E3. Vous avez coché «Autres» à la question «Catégories des produits de proximité concernés :» merci de préciser :

E4. L'origine locale des produits influence-t-elle vos achats ?

- Un peu
- Beaucoup
- Sans importance

E5. Informez-vous les consommateurs sur les produits de proximité que vous leur proposez ?

- oui
- non

E6. Comptez-vous augmenter la part de produits de proximité utilisés dans la préparation de vos repas ?

- oui
- non

E7. Pour vous, quels sont les freins à l'approvisionnement en produits de proximité ? Affectez un niveau d'importance à chaque frein listé ci-dessous (de 1 pour les moins importants à 5 pour les plus importants).

- prix
- disponibilité
- saisonnalité
- logistique
- manque de connaissance des produits locaux existants
- disponibilité des produits
- niveau de transformation
- règlement de la commande publique
- autres

E8. Vous avez coché «autres» à la question «Pour vous, quels sont les freins à l'approvisionnement en produits de proximité ?» merci de préciser :

Partie F : produits provenant de territoires étrangers frontaliers à votre département

Si votre établissement est situé dans l'Aube, la Marne, la Haute-Marne ou les Vosges, vous n'êtes de fait pas concerné par cette question, répondez non et passez à la suite.

F1. Avez-vous acheté des produits provenant de territoires étrangers frontaliers à votre département en 2019 (selon votre département : Wallonie, Rhénanie Palatinat, Sarre, Luxembourg, Bade-Wurtemberg, cantons suisses limitrophes du Haut-Rhin) ?

- oui
- non
- ne sait plus

F2. Catégories de produits des territoires frontaliers de votre département en 2019 :

- Pain et viennoiseries
- Féculents (pâtes, riz, blé, semoule, quinoa, boulgour)
- Produits carnés (dont volailles)
- Produits laitiers
- Légumineuses (lentilles, fèves, haricots secs, pois, lupin)
- Fruits et légumes (dont pommes de terre)
- Epices, condiments, vinaigres et huiles
- Autres

F3. Vous avez coché «Autres» à la question «Catégories des produits des territoires frontaliers de votre département en 2019 :», merci de préciser :

Partie G : questions annexes sur 2019

G1. Avez-vous proposé des menus végétariens en 2019 ?

- oui
- non

G2. A quelle fréquence proposez-vous des menus végétariens ?

- 1 fois par mois
- 1 fois par semaine
- plusieurs fois par semaine
- autres

G3. Vous avez coché «autres» à la question « A quelle fréquence proposez-vous des menus végétariens ?» merci de préciser :

G4. Avez-vous acheté des produits bénéficiant d'une mention «fermier» ou «produits de/à la ferme» en 2019 ?

A ce jour, en France, cela concerne les œufs fermiers et fromages fermiers (y compris les fromages blancs) ainsi que les volailles de chair fermières s'il s'agit d'une production à petite échelle destinée à la vente directe ou locale. Cela peut concerner d'autres productions (autres productions de volailles à plus grande échelle, élevage bovin et porcin) mais, dans ce cas, elles bénéficient également d'un signe officiel de qualité et d'origine.

- oui
- non
- ne sait plus

G5. Avez-vous acheté des produits bénéficiant de la certification environnementale de niveau 2 ou du label HVE (Haute Valeur Environnementale) en 2019 ?

Pour plus d'informations sur la certification environnementale, consultez le site web de l'association pour le développement de la HVE : Voir le site dédié à la HVE

- oui
- non
- ne sait plus

Partie H : bilan détaillé des achats sur le premier trimestre 2020

Les questions qui vont suivre concernent uniquement les mois de janvier, février et mars 2020. Les montants demandés sont à remplir en nombres entiers en euros HT.

H1. Au premier trimestre 2020, combien avez-vous servi et/ou livré de :

- petits-déjeuners ?
- déjeuners ?
- dîners ?
- autres (goûters, collations, etc.) ?

H2. Dans le contexte de l'épidémie due au coronavirus Covid-19 votre activité du mois de mars aura pu être perturbée. Au premier trimestre 2020, estimez le nombre de repas non servis et non livrés et pour lesquels vous n'avez effectué aucun achat, en raison des mesures de confinement prises :

H3. Quel est le montant total des produits achetés pour la fabrication des repas (petit-déjeuner, déjeuner, goûter, dîner) au premier trimestre 2020 ?

Il s'agit ici de renseigner le montant d'achat toutes catégories de produits confondues (y compris boissons).

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est de 5,5% pour la majorité des produits alimentaires à l'exception des confiseries, matières grasses végétales (margarines), caviar, chocolat et produits composés contenant du chocolat ou du cacao (chocolat au lait, chocolat blanc, chocolat fourré). Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site officiel Service Public : cliquez ici pour accéder à la rubrique dédiée sur le site Service Public

H4. Sous quelle forme achetez-vous la viande intégrée aux repas ?

Par viande fraîche ou/et surgelée sont considérés les produits suivants : morceaux de découpe de viande, steaks hachés, produits de saucisserie, produits de charcuterie.

Par viande cuisinée ou prête à être réchauffée sont considérés les produits suivants : viande précuite, cordons bleus, bourguignons, etc.

- viande fraîche :
- viande surgelée :
- viande cuisinée ou prête à être réchauffée :

(jamais parfois souvent toujours)

Partie I : achats de viande bovine durant le premier trimestre 2020

Dans les achats de viande bovine, sont ici uniquement considérés les produits suivants en frais et surgelés de type : morceaux de découpe de viande, steaks hachés, produits de saucisserie, produits de charcuterie.

Sont exclus les plats cuisinés (bourguignons, cordons bleus, steaks hachés précuits ...)

Les questions qui vont suivre concernent uniquement les mois de janvier, février et mars 2020.

Les montants demandés sont à remplir en nombres entiers en euros HT.

I1. Au premier trimestre 2020, avez-vous acheté de la viande bovine :

La réponse «non précisé» est à cocher exclusivement si l'information sur l'origine de la viande ne peut pas être obtenue car non mise à disposition par le fournisseur.

Par viande bovine provenant de votre département ou d'un département limitrophe est entendue une viande issue d'un animal élevé (avant abattage) dans le département ou dans un département français limitrophe.

- issue de l'agriculture biologique
- sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG), hors
- agriculture biologique
- provenant de votre département ou d'un département français limitrophe

(Oui Non Non précisé)

I2. Renseignez les montants d'achats de viande bovine selon les différentes modalités ci-après :

Par viande bovine de proximité est ici entendue une viande issue d'un animal élevé (avant abattage) dans le département ou dans un département français limitrophe.

- Viande bovine fraîche et surgelée :
- dont viande bovine fraîche :

- Viande bovine origine France (fraîche et surgelée) :
- Viande bovine issue de l'agriculture biologique (fraîche et surgelée) :
- Viande bovine de proximité (fraîche et surgelée) :
- Viande bovine sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG), hors agriculture biologique (fraîche et surgelée) :

13. Avez-vous acheté de la viande bovine issue de l'agriculture biologique ou sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG) selon les origines listées ci-après ? Viande bovine issue de l'agriculture biologique Par UE (hors Royaume-Uni), est entendue une viande bovine issue d'un pays de l'Union Européenne hors France et hors Royaume-Uni, celui-ci n'étant plus membre de l'Union Européenne depuis 2020.

- Proximité
- France
- UE (hors Royaume-Uni)
- hors UE

14. Avez-vous acheté de la viande bovine issue de l'agriculture biologique ou sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG) selon les origines listées ci-après ? Viande bovine sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG), hors agriculture biologique

Par UE (hors Royaume-Uni), est entendue une viande bovine issue d'un pays de l'Union Européenne hors France et hors Royaume-Uni, celui-ci n'étant plus membre de l'Union Européenne depuis 2020.

- Proximité
- France
- UE (hors Royaume-Uni)
- hors UE

Partie J : achats de viande de volaille durant le premier trimestre 2020

Dans les achats de viande de volaille, sont ici uniquement considérés les produits suivants en frais et surgelés de type : morceaux de découpe de viande, steaks hachés, produits de saucisserie, produits de charcuterie. Sont exclus les plats cuisinés (bourguignons, cordons bleus, steaks hachés précuits ...)

Les questions qui vont suivre concernent uniquement les mois de janvier, février et mars 2020.

Les montants demandés sont à remplir en nombres entiers en euros HT.

J1. Au premier trimestre 2020, avez-vous acheté de la viande de volaille :

La réponse «non précisé» est à cocher exclusivement si l'information sur l'origine de la viande ne peut pas être obtenue car non mise à disposition par le fournisseur.

Par viande de volaille provenant de votre département ou d'un département limitrophe est entendue une viande issue d'un animal élevé (avant abattage) dans le département ou dans un département limitrophe français.

- issue de l'agriculture biologique
- sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG)
- provenant de votre département ou d'un département français limitrophe

(Oui Non Non précisé)

J2. Renseignez les montants d'achats de viande de volaille selon les différentes modalités ci-après :

Par viande de volaille de proximité est ici entendue une viande issue d'un animal élevé (avant abattage) dans le département ou dans un département français limitrophe.

- viande de volaille fraîche et surgelée :
- dont viande de volaille fraîche :
- viande de volaille origine France (fraîche et surgelée) :
- viande de volaille issue de l'agriculture biologique (fraîche et surgelée) :
- viande de volaille sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG), hors agriculture biologique (fraîche et surgelée) :
- viande de volaille de proximité (fraîche et surgelée) :

J3. Avez-vous acheté de la viande de volaille issue de l'agriculture biologique ou sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG) selon les origines listées ci-après ?

Viande de volaille issue de l'agriculture biologique Dans les questions évoquant le marché de proximité, comprendre votre département et les départements limitrophes. Par UE (hors Royaume-Uni), est entendue une viande de volaille issue d'un pays de l'Union Européenne hors France et hors Royaume-Uni, celui-ci n'étant plus membre de l'Union Européenne depuis 2020.

- Proximité
- France
- EU (hors Royaume-Uni)
- hors UE

J4. Avez-vous acheté de la viande de volaille issue de l'agriculture biologique ou sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG) selon les origines listées ci-après ?

Viande de volaille sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG), hors agriculture biologique

Dans les questions évoquant le marché de proximité, comprendre votre département et les départements limitrophes.

Par UE (hors Royaume-Uni), est entendue une viande de volaille issue d'un pays de l'Union Européenne hors France et hors Royaume-Uni, celui-ci n'étant plus membre de l'Union Européenne depuis 2020.

- Proximité
- France
- EU (hors Royaume-Uni)
- hors UE

Partie K: Achats de viande porcine durant le premier trimestre 2020

Dans les achats de viande porcine, sont ici uniquement considérés les produits suivants en frais et surgelés de type : morceaux de découpe de viande, steaks hachés, produits de saucisserie, produits de charcuterie. Sont exclus les plats cuisinés (bourguignons, cordons bleus, steaks hachés précuits ...)

Les questions qui vont suivre concernent uniquement les mois de janvier, février et mars 2020.

Les montants demandés sont à remplir en nombres entiers en euros HT.

K1. Au premier trimestre 2020, avez-vous acheté de la viande porcine :

La réponse «non précisé» est à cocher exclusivement si l'information sur l'origine de la viande ne peut pas être obtenue car non mise à disposition par le fournisseur.

Par viande porcine provenant de votre département ou d'un département limitrophe est entendue une viande issue d'un animal élevé (avant abattage) dans le département ou dans un département limitrophe français.

- issue de l'agriculture biologique
- sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG)
- provenant de votre département ou d'un département français limitrophe

(Oui Non Non précisé)

K2. Renseignez les montants d'achats de viande porcine selon les différentes modalités ci-après :

Par viande porcine de proximité est ici entendue une viande issue d'un animal élevé (avant abattage) dans le département ou dans un département français limitrophe.

- viande porcine fraîche et surgelée
- dont viande porcine fraîche
- viande porcine origine France (fraîche et surgelée)
- viande porcine sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG), hors agriculture biologique (fraîche et surgelée)
- viande porcine issue de l'agriculture biologique (fraîche et surgelée)
- viande porcine de proximité (fraîche et surgelée)

K3. Avez-vous acheté de la viande porcine issue de l'agriculture biologique ou sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG) selon les origines listées ci-après ? viande porcine issue de l'agriculture biologique

Par UE (hors Royaume-Uni), est entendue une viande porcine issue d'un pays de l'Union Européenne hors France et hors Royaume-Uni, celui-ci n'étant plus membre de l'Union Européenne depuis 2020.

- Proximité
- France
- UE (hors Royaume-Uni)
- hors UE

K4. Avez-vous acheté de la viande porcine issue de l'agriculture biologique ou sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG) selon les origines listées ci-après ? viande porcine sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG), hors agriculture biologique

Par UE (hors Royaume-Uni), est entendue une viande porcine issue d'un pays de l'Union Européenne hors France et hors Royaume-Uni, celui-ci n'étant plus membre de l'Union Européenne depuis 2020.

- Proximité
- France
- UE (hors Royaume-Uni)
- hors UE

Partie L: Achats de viande ovine durant le premier trimestre 2020

Dans la partie sur les viandes, une sélection est faite. Sont ici uniquement considérés les produits suivants en frais et surgelés de type : morceaux de découpe de viande, steaks hachés, produits de saucisserie, produits de charcuterie. Sont exclus les plats cuisinés (bourguignons, cordons bleus, steaks hachés précuits ...)

Les questions qui vont suivre concernent uniquement les mois de janvier, février et mars 2020.

Les montants demandés sont à remplir en nombres entiers en euros HT.

L1. Au premier trimestre 2020, avez-vous acheté de la viande ovine :

La réponse «non précisé» est à cocher exclusivement si l'information sur l'origine de la viande ne peut pas être obtenue car non mise à disposition par le fournisseur.

Par viande ovine provenant de votre département ou d'un département limitrophe est entendue une viande issue d'un

animal élevé (avant abattage) dans le département ou dans un département français limitrophe.

- issue de l'agriculture biologique
- sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG)
- provenant de votre département ou d'un département français limitrophe

(Oui Non Non précisé)

L2. Renseignez les montants d'achats de viande ovine selon les différentes modalités ci-après :

Par viande ovine de proximité est ici entendue une viande issue d'un animal élevé (avant abattage) dans le département ou dans un département français limitrophe.

- viande ovine fraîche et surgelée :
- dont viande ovine fraîche :
- viande ovine origine France (fraîche et surgelée) :
- viande ovine issue de l'agriculture biologique (fraîche et surgelée) :
- viande ovine sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG), hors agriculture biologique (fraîche et surgelée) :
- viande ovine de proximité (fraîche et surgelée) :

L3. Avez-vous acheté de la viande ovine issue de l'agriculture biologique ou sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG) selon les origines listées ci-après ?

Viande ovine issue de l'agriculture biologique Par UE (hors Royaume-Uni), est entendue une viande ovine issue d'un pays de l'Union Européenne hors France et hors Royaume-Uni, celui-ci n'étant plus membre de l'Union Européenne depuis 2020.

- Proximité
- France
- UE (hors Royaume-Uni)
- hors UE

L4. Avez-vous acheté de la viande ovine issue de l'agriculture biologique ou sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG) selon les origines listées ci-après ?

Viande ovine sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG), hors agriculture biologique Par UE (hors Royaume-Uni), est entendue une viande ovine issue d'un pays de l'Union Européenne hors France et hors Royaume-Uni, celui-ci n'étant plus membre de l'Union Européenne depuis 2020.

- Proximité
- France
- UE (hors Royaume-Uni)
- hors UE

Partie M : achats de produits laitiers durant le premier trimestre 2020

Dans la partie sur les produits laitiers, une sélection est faite. Sont ici uniquement considérés les produits suivants : lait, fromages, yaourts, fromages blancs et faisselles.

Le beurre, la crème ou les préparations laitières (type crème dessert) ne sont pas inclus dans le champ.

Les questions qui vont suivre concernent uniquement les mois de janvier, février et mars 2020.

Les montants demandés sont à remplir en nombres entiers en euros HT.

M1. Au premier trimestre 2020, avez-vous acheté des produits laitiers :

La réponse «non précisé» est à cocher exclusivement si l'information sur l'origine des produits laitiers ne peut pas être obtenue car non mise à disposition par le fournisseur.

- issus de l'agriculture biologique
- sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG), hors
- agriculture biologique
- provenant de votre département ou d'un département français limitrophe

(Oui Non Non précisé)

M2. Renseignez les montants d'achats de produits laitiers selon les différentes modalités ci-après :

- ensemble des produits laitiers :
- dont produits laitiers origine France :
- produit laitiers issus de l'agriculture biologique :
- produits laitiers sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG), hors agriculture biologique :
- produits laitiers de proximité :

M3. Avez-vous acheté des produits laitiers issus de l'agriculture biologique ou sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG) selon les origines listées ci-après ?

Produits laitiers issus de l'agriculture biologique Dans les questions évoquant le marché de proximité, comprendre votre département et les départements français limitrophes.

Par UE (hors Royaume-Uni), sont entendus les produits laitiers issus d'un pays de l'Union Européenne hors France et hors Royaume-Uni, celui-ci n'étant plus membre de l'Union Européenne depuis 2020.

- Proximité

- France
- UE (hors Royaume-Uni)
- Hors UE

M4. Avez-vous acheté des produits laitiers issus de l'agriculture biologique ou sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG) selon les origines listées ci-après ? Produits laitiers sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG), hors agriculture biologique

Dans les questions évoquant le marché de proximité, comprendre votre département et les départements français limitrophes.

Par UE (hors Royaume-Uni), sont entendus les produits laitiers issus d'un pays de l'Union Européenne hors France et hors Royaume-Uni, celui-ci n'étant plus membre de l'Union Européenne depuis 2020.

- Proximité
- France
- UE (hors Royaume-Uni)
- Hors UE

Partie N: Achats de fruits et de légumes durant le premier trimestre 2020

Les questions qui vont suivre concernent uniquement les mois de janvier, février et mars 2020.

Les montants demandés sont à remplir en nombres entiers en euros HT.

N1. Disposez-vous d'une légumerie sur site ou d'une salle vous permettant de laver et nettoyer les légumes et fruits bruts ?

Légumerie : atelier destiné à la transformation des fruits ou/et des légumes.

- oui
- non

N2. Quel est le montant de vos achats (toutes gammes confondues) ?

1ère gamme: fruits et légumes frais, éventuellement lavés, tranchés, parés, etc. et pour lesquels aucun traitement de conservation particulier n'est utilisé
2ème gamme: fruits et légumes en conserve
3ème gamme : fruits et légumes surgelés
4ème gamme : fruits et légumes frais prêts à l'emploi, lavés, épluchés, égouttés, coupés, etc. et conservés dans une atmosphère modifiée
5ème gamme : fruits et légumes cuits et prêts à l'emploi
6ème gamme : fruits et légumes déshydratés et ionisés

- Fruits :
- Légumes :

Partie O : achats de fruits durant le premier trimestre 2020

Les questions suivantes concernent les achats de fruits frais de la 1ère gamme : fruits frais, éventuellement lavés, tranchés, parés, etc. et pour lesquels aucun traitement de conservation particulier n'est utilisé et de la 4ème gamme : fruits frais prêts à l'emploi, crus, lavés, épluchés, égouttés, coupés, etc. et conservés dans une atmosphère modifiée ou sous vide, entre 0 et 4°C.

Les questions qui vont suivre concernent uniquement les mois de janvier, février et mars 2020.

Les montants demandés sont à remplir en nombres entiers en euros HT.

O1. Au premier trimestre 2020 avez-vous acheté des fruits frais :

- issus de l'agriculture biologique
- sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG), hors agriculture biologique
- provenant de votre département ou d'un département français limitrophe

(Oui Non Non précisé)

O2. Quel est le montant de vos achats sur l'ensemble des fruits frais (1ère gamme, 4ème gamme) au premier trimestre 2020 ?

Dans les questions évoquant le marché de proximité, il faut comprendre votre département et les départements français limitrophes.

- fruits frais uniquement
- dont fruits frais origine France
- fruits frais issus de l'agriculture biologique
- fruits frais sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG), hors agriculture biologique
- fruits frais de proximité

O3. Avez-vous acheté des fruits frais (1ère gamme, 4ème gamme) issus de l'agriculture biologique ou sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG) selon les origines listées ci-après : Fruits frais issus de l'agriculture biologique

Dans les questions évoquant le marché de proximité, comprendre votre département et les départements français

limitrophes.

Par UE (hors Royaume-Uni), est entendue des fruits issus d'un pays de l'Union Européenne hors France et hors Royaume-Uni, celui-ci n'étant plus membre de l'Union Européenne depuis 2020.

- Proximité
- France
- UE (hors Royaume-Uni)
- hors UE

O4. Avez-vous acheté des fruits frais (1ère gamme, 4ème gamme) issus de l'agriculture biologique ou sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG) selon les origines listées ci-après : Fruits frais sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG), hors agriculture biologique

Dans les questions évoquant le marché de proximité, comprendre votre département et les départements français limitrophes.

Par UE (hors Royaume-Uni), est entendue des fruits issus d'un pays de l'Union Européenne hors France et hors Royaume-Uni, celui-ci n'étant plus membre de l'Union Européenne depuis 2020.

- Proximité
- France
- UE (hors Royaume-Uni)
- hors UE

Partie P : achats de légumes durant le premier trimestre 2020

Les questions suivantes concernent les achats de légumes frais de la 1ère gamme : légumes frais, éventuellement lavés, tranchés, parés, etc. et pour lesquels aucun traitement de conservation particulier n'est utilisé et de la 4ème gamme : légumes frais prêts à l'emploi, crus, lavés, épluchés, égouttés, coupés, etc. et conservés dans une atmosphère modifiée ou sous vide, entre 0 et 4°C.

Les questions qui vont suivre concernent uniquement les mois de janvier, février et mars 2020.

Les montants demandés sont à remplir en nombres entiers en euros HT.

P1. Au premier trimestre 2020 avez-vous acheté des légumes frais :

- issus de l'agriculture biologique
- sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG), hors
- agriculture biologique
- provenant de votre département ou d'un département français limitrophe

(Oui Non Non précisé)

P2. Quel est le montant de vos achats sur l'ensemble des légumes frais (1ère gamme, 4ème gamme) au premier trimestre 2020 ?

Dans les questions évoquant le marché de proximité, il faut comprendre votre département et les départements français limitrophes.

- légumes frais uniquement :
- dont légumes frais origine France :
- légumes frais issus de l'agriculture biologique :
- légumes frais sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG), hors agriculture biologique :
- légumes frais de proximité :

P3. Avez-vous acheté des légumes frais (1ère gamme, 4ème gamme) issus de l'agriculture biologique ou sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG) selon les origines listées ci-après ? Légumes frais issus de l'agriculture biologique

Dans les questions évoquant le marché de proximité, comprendre votre département et les départements français limitrophes.

Par UE (hors Royaume-Uni), est entendue des légumes issus d'un pays de l'Union Européenne hors France et hors Royaume-Uni, celui-ci n'étant plus membre de l'Union Européenne depuis 2020.

- Proximité
- France
- UE (hors Royaume-Uni)
- UE

P4. Avez-vous acheté des légumes frais (1ère gamme, 4ème gamme) issus de l'agriculture biologique ou sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG) selon les origines listées ci-après ? Légumes frais sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG), hors agriculture biologique

Dans les questions évoquant le marché de proximité, comprendre votre département et les départements français limitrophes.

Par UE (hors Royaume-Uni), est entendue des légumes issus d'un pays de l'Union Européenne hors France et hors Royaume-Uni, celui-ci n'étant plus membre de l'Union Européenne depuis 2020.

- Proximité
- France

- UE (hors Royaume-Uni)
- UE

Par UE (hors Royaume-Uni), est entendue des légumes issus d'un pays de l'Union Européenne hors France et hors Royaume-Uni, celui-ci n'étant plus membre de l'Union Européenne depuis 2020.

- Proximité
- France
- UE (hors Royaume-Uni)
- UE

P4. Avez-vous acheté des légumes frais (1ère gamme, 4ème gamme) issus de l'agriculture biologique ou sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG) selon les origines listées ci-après ? Légumes frais sous signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, IGP, Label Rouge, STG), hors agriculture biologique
Dans les questions évoquant le marché de proximité, comprendre votre département et les départements français limitrophes.

Par UE (hors Royaume-Uni), est entendue des légumes issus d'un pays de l'Union Européenne hors France et hors Royaume-Uni, celui-ci n'étant plus membre de l'Union Européenne depuis 2020.

- Proximité
- France
- UE (hors Royaume-Uni)
- UE

agreste.agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR

